



COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE (CEMAC)

July 2018

RAPPORT DES SERVICES DU FMI SUR LES POLITIQUES COMMUNES À L'APPUI DES PROGRAMMES DE RÉFORME DES PAYS MEMBRES

Le présent document sur la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) a été préparé par une équipe des services du Fonds monétaire international comme document de référence pour les revues dans le cadre des, et pour les requêtes d', accords avec les pays membres de la CEMAC. Il repose sur les informations disponibles au 15 juin 2018, date à laquelle il a été achevé.

Ce rapport peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services
PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090
Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopieur : (202) 623-7201
Courriel : publications@imf.org Internet : <http://www.imf.org>
Prix : 18 dollars l'exemplaire imprimé

Fonds monétaire international
Washington



COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE (CEMAC)

RAPPORT DES SERVICES DU FMI SUR LES POLITIQUES COMMUNES À L'APPUI DES PROGRAMMES DE RÉFORME DES PAYS MEMBRES

15 juin 2018

THÈMES PRINCIPAUX

Contexte et risques. Si elle s'améliore, la situation économique de la CEMAC demeure fragile. La croissance s'est légèrement redressée, mais reste très en deçà de son niveau potentiel. Les efforts d'assainissement des finances publiques menés par les États, conjugués au resserrement de la politique monétaire et à l'application plus stricte de la réglementation des changes par la BEAC, ont contribué à une forte réduction des déséquilibres budgétaires et extérieurs dans la région. Tous les pays de la CEMAC sont résolus à mener les politiques macroéconomiques convenues avec les services du FMI pour soutenir la reprise économique et la viabilité financière de chaque pays de la région. La banque centrale et l'organisme de supervision bancaire régionaux continuent de mettre en œuvre des politiques à l'appui des programmes des membres de la CEMAC soutenus par le FMI. Toutefois, des dérapages budgétaires dans certains pays ont contribué à l'accumulation insuffisante de réserves internationales début 2018. Pour ce qui est de l'avenir, la situation économique et financière devrait continuer de s'améliorer, en supposant que les États membres de la CEMAC et les institutions régionales tiennent tous leurs engagements. Ces perspectives restent sujettes à des risques considérables, tels qu'une possible mise en œuvre moins stricte des programmes, une baisse du prix du pétrole et un financement extérieur insuffisant.

Recommandations de politiques économiques

Les efforts d'assainissement budgétaire doivent se poursuivre comme prévu. Les récents dérapages budgétaires devraient être corrigés rapidement, conformément aux engagements des autorités nationales. Étant donné les risques pesant sur les perspectives, la manne financière découlant de la hausse des prix du pétrole devrait en grande partie être économisée et utilisée pour reconstituer des marges de manœuvre budgétaires et/ou accélérer le remboursement des arriérés intérieurs. Le renforcement du cadre de convergence régionale est un élément essentiel pour garantir durablement la viabilité budgétaire.

La BEAC doit être prête à agir de concert avec les autorités nationales, notamment en resserrant sa politique monétaire, si la sous-performance des réserves venait à persister.

Le niveau actuel du taux directeur de la BEAC semble approprié, mais la banque devrait s'appuyer sur la modernisation en cours de ses opérations de politique monétaire et commencer à absorber la liquidité excédentaire de façon à renforcer la transmission de la politique monétaire.

Les États membres doivent soutenir les efforts déployés par les institutions régionales en vue de renforcer et de mieux appliquer la réglementation des changes. Un meilleur respect de cette réglementation, en particulier en ce qui concerne le rapatriement des devises par les industries extractives, est crucial pour reconstituer un niveau adéquat de réserves internationales.

L'organisme régional de supervision bancaire doit poursuivre ses efforts pour remédier aux faiblesses du secteur bancaire, notamment en poursuivant la mise en œuvre de la supervision basée sur les risques, en recensant et diffusant les meilleures pratiques dans des domaines clés, ainsi qu'en procédant à la résolution rapide des petites banques insolvables.

Approuvé par
**Anne-Marie Gulde-
 Wolf (Département
 Afrique) et Zuzana
 Murgasova
 (Département de la
 stratégie, des
 politiques et de
 l'évaluation)**

Les entretiens se sont déroulés du 26 avril 2018 au 8 mai 2018 à Libreville (Gabon) et à Yaoundé (Cameroun). L'équipe des services du FMI était composée de M. Toujas-Bernaté (chef de mission), de Mme Perinet, de MM. Martin et Rosa (tous du département Afrique), de M. Dupont (département des marchés monétaires et de capitaux) et de M. Bouveret (département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation). La mission a eu des entretiens avec M. Abbas Mahamat Tolli, Gouverneur de la Banque des États d'Afrique centrale (BEAC), M. Halilou Yerima Boubakary, Secrétaire général de la Commission bancaire d'Afrique centrale (COBAC), du professeur Clément Belingaba, Commissaire en charge du département des politiques économiques, monétaires et financières (Commission de la CEMAC) et d'autres hauts responsables de ces institutions et du secteur bancaire. Ce rapport a été préparé avec l'aide de Mme Efua Tawiah.

TABLE DES MATIÈRES

CONTEXTE ET ÉVOLUTION RÉCENTE	5
A. Contexte	5
B. Évolution économique récente	5
PERSPECTIVES ET RISQUES	7
MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE RÉGIONALE POUR REMÉDIER À LA CRISE	9
A. Efforts déployés par les États membres en vue d'assurer la viabilité des finances publiques	10
B. Politique monétaire et autres mesures de la banque centrale pour préserver les réserves	11
C. Renforcement du secteur bancaire	15
D. Développement des marchés financiers	17
E. Promotion de l'intégration régionale	18
SUIVI DE L'ÉVOLUTION ET DES POLITIQUES RÉGIONALES	19
ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI	20
GRAPHIQUES	
1. Principaux Indicateurs Économiques, 2000–18	24
2. Principaux Indicateurs Économiques, 2006–21	25
3. Indicateurs Monétaires, 2014–18	26

TABLEAUX

1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2015–22	27
2. Comptes nationaux, 2015–22	28
3a. Balance des paiements, 2015–22 (milliards de francs CFA)	29
3b. Balance des paiements, 2015–22 (en % du PIB)	30
4a. Soldes budgétaires, 2015–22 (en % du PIB)	31
4b. Soldes budgétaires, 2015–22 (en % du PIB hors pétrole)	32
5. Conformité aux critères de convergence, 2015–22	33
6. Situation monétaire, 2015–20	34
7. Comptes résumés de la banque centrale, 2015–20	35
8. Avoirs extérieurs nets de la banque centrale, 2016–21	36
9. Notations des banques, janvier 2018	36
10. Indicateurs de solidité financière, 2011–17	37
11. Infractions aux ratios prudentiels, 2014–18	38

ANNEXES

I Évaluation du secteur extérieur	39
II. Excédents de liquidité dans le secteur financier	47

APPENDICE

I. Suivi de la Lettre d'appui aux programmes de redressement et de réformes engagés par les pays membres de la CEMAC	49
--	----

CONTEXTE ET ÉVOLUTION RÉCENTE

A. Contexte

1. La région de la CEMAC traverse une période difficile sur le plan social et politique.

Les tensions perdurent dans les régions anglophones du Cameroun. Les conditions de sécurité se sont dégradées en République centrafricaine et restent précaires dans d'autres régions, comme le Lac Tchad et la région du Pool au Congo. Les tensions sociales se sont aussi accentuées dans certains pays en réponse aux mesures d'ajustement. La détermination à procéder à cet ajustement et à mener des réformes sera mise à l'épreuve au moment des prochaines élections, en particulier lors des élections parlementaires au Gabon et au Tchad prévues plus tard cette année et des élections présidentielles d'octobre au Cameroun.

2. Tous les pays de la CEMAC sont maintenant parvenus à un accord avec les services du FMI sur des politiques et les cadres macroéconomiques qui sous-tendent la stratégie régionale visant à corriger les déséquilibres budgétaires et extérieurs.

La mise en œuvre des programmes soutenus par le FMI déjà en place a été globalement satisfaisante dans la première partie de 2017, ce qui a permis d'achever les revues des programmes avec le Cameroun, le Gabon et la République centrafricaine en décembre 2017 et avec le Tchad en avril 2018 (suite à l'accord de principe sur la restructuration de la dette du Tchad vis-à-vis de Glencore). Depuis lors, la mise en œuvre des programmes semble mitigée dans certains pays. Des dérapages budgétaires ont été observés au Cameroun et au Gabon fin 2017, ce dernier ayant aussi accumulé de nouveaux arriérés extérieurs début 2018. Les autorités camerounaises ont conclu un accord avec les services du FMI sur les politiques qui permettraient au pays d'atteindre les objectifs du programme à l'avenir. Les autorités gabonaises ont réitéré leur volonté de mettre en œuvre le programme appuyé par le FMI et continuent à collaborer avec les services du FMI pour identifier des mesures permettant de corriger les récents dérapages. La mise en œuvre des programmes avec la République centrafricaine et le Tchad continue d'être globalement satisfaisante. En outre, un programme de référence avec la Guinée équatoriale a été approuvé par la direction du FMI en avril 2018 et pourrait ouvrir la voie à un programme appuyé par le FMI d'ici la fin de l'année. Les autorités congolaises se sont aussi mises d'accord avec les services du FMI sur des politiques susceptibles de former la base d'un accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit qui pourrait être prochainement soumis à l'examen du Conseil d'administration du FMI.

B. Évolution économique récente

3. Les perspectives économiques de la région se sont légèrement améliorées, à la suite de la récente augmentation des prix du pétrole, mais restent fragiles. La croissance a été limitée à un peu moins de 1 % en 2017, du fait de la poursuite de l'assainissement budgétaire et d'une nouvelle contraction de la production de pétrole dans tous les pays producteurs à l'exception du Congo. Le taux de croissance devrait augmenter en 2018 et s'établir à environ 2¾ %. Cette hausse (particulièrement marquée au Congo et au Tchad, alors que la récession devrait s'accroître en

Guinée équatoriale) tiendrait principalement à un rebond de la production de pétrole (+6 % en 2018 après -3 % en 2017). La croissance du secteur non pétrolier resterait relativement faible, à environ 2 %, un regain de dynamisme dans la moitié des pays devant être contrebalancé par un ralentissement de l'activité au Cameroun, la plus grande économie de la CEMAC, et par une aggravation de la récession en Guinée équatoriale.

4. L'inflation devrait rester modérée. Elle a été limitée à moins de 2 % en glissement annuel (moins de 1 % en moyenne annuelle) en 2017, en raison de la faiblesse de la demande intérieure et du niveau modéré des prix de l'alimentation. Sur fond de croissance toujours atone et d'augmentation encore faible des prix internationaux de l'alimentation, l'inflation devrait demeurer en deçà de 2 % en 2018.

5. Les efforts d'assainissement budgétaire sont restés importants en 2017, mais ils ont été plus faibles qu'attendu dans certains pays. Ces efforts étaient de nouveau axés sur la rationalisation des dépenses, en particulier en matière de projets d'investissement. Les réductions des dépenses ont cependant été moins importantes que prévu, surtout au Cameroun, au Congo et au Tchad et les résultats en matière de mobilisation des recettes non pétrolières ont, une fois de plus, déçu. Les recettes pétrolières plus élevées ayant compensé en grande partie le niveau plus élevé des dépenses et celui moins élevé des recettes non pétrolières et des dons, en moyenne le déficit budgétaire global dans la région n'a été que légèrement inférieur aux prévisions, à un peu moins de 4 % du PIB (contre 3¾ % du PIB d'après les prévisions), tandis qu'il représentait 7½ % du PIB en 2016. L'ajustement du solde primaire hors pétrole a été plus faible que programmé (pour 2 % du PIB hors pétrole). Après avoir augmenté de plus de 20 points de pourcentage au cours des deux années précédentes, le ratio dette publique/PIB a augmenté d'environ 1 point de pourcentage en 2017 pour atteindre 54,5 %, mais continue à varier fortement selon les pays. L'accès des États membres au marché régional des titres publics reste satisfaisant, malgré une réorientation récente en faveur d'échéances plus courtes. Proches de zéro au second semestre 2017, les émissions nettes ont augmenté à près de 70 milliards de francs CFA entre janvier et avril 2018, les titres à court terme représentant désormais un peu plus de deux tiers de l'ensemble des titres publics. Les taux d'intérêt ont légèrement diminué pour les échéances inférieures à 6 mois et sont restés stables pour les échéances plus longues, avec d'importantes différences entre pays en termes de rendements.

6. La forte réduction du déficit des transactions courantes a contribué à la stabilisation des réserves de change en 2017, mais ces dernières ont stagné début 2018. Le déficit des transactions courantes a fortement diminué, de plus de 9 % du PIB en 2017, sous l'effet de la hausse des exportations de pétrole (+2,5 % du PIB) et de la baisse des importations (-6,3 % du PIB). Conjuguée à des IDE plus élevés que prévu, cette réduction a permis à l'accumulation de réserves nettes d'être globalement conforme aux prévisions malgré des sorties nettes de capitaux apparemment plus élevées (dont d'importantes erreurs et omissions négatives)¹ et des retards dans

¹ Le niveau élevé des sorties nettes de capitaux et erreurs et omissions révèle d'importantes lacunes dans les statistiques de balance des paiements, ainsi que le rapatriement possiblement faible des recettes d'exportation. Le département des statistiques du FMI fournit une assistance technique pour aider les autorités à améliorer les statistiques de la balance des paiements.

les décaissements des financements budgétaires extérieurs. Malgré l'importante réduction du déficit des transactions courantes, la position extérieure de la CEMAC reste plus fragile que ne le supposent ses facteurs fondamentaux et les politiques souhaitables. Les avoirs extérieurs nets de la banque centrale ont légèrement diminué au premier trimestre 2018 (à un niveau inférieur aux prévisions antérieures), en raison des dépenses plus élevées de trésorerie liées à l'exécution du budget 2017, qui s'est traduite par un niveau plus faible des dépôts des États auprès de la BEAC. Les avoirs extérieurs nets devraient néanmoins sensiblement augmenter au second semestre 2018 et dépasser les prévisions antérieures, la couverture des réserves brutes devant représenter plus de trois mois d'importations d'ici fin 2018. Ces prévisions sont tributaires de la correction des récents dérapages budgétaires, comme s'y sont engagées les autorités des pays concernés, et traduisent l'augmentation des exportations de pétrole ainsi que l'accroissement des financements exceptionnels durant le reste de l'année dans le cadre des programmes soutenus par le FMI.

7. Malgré une base de fonds propres toujours solide, les faiblesses du secteur bancaire persistent, avec des différences entre pays. Le ratio des créances en souffrance a considérablement augmenté depuis fin 2016, passant d'un niveau moyen de 15,0 % en décembre 2016 à 17,5 % en décembre 2017 et à 19,7 % en mars 2018.² Cette augmentation s'explique par le manque de dynamisme de l'activité économique, par des arriérés publics envers le secteur privé toujours importants et par les difficultés financières de quelques grandes entreprises. La situation diffère sensiblement selon les pays, les ratios des créances en souffrance étant compris entre 15 % et 32 % en mars 2018. Dans ce contexte, et alors que les dépôts bancaires se sont récemment stabilisés, les banques ont continué à se montrer prudentes dans l'octroi de nouveaux prêts et le crédit au secteur privé a encore reculé (-3 % en glissement annuel à fin mars 2018). Reflétant ces tendances, la liquidité globale du système bancaire est restée relativement stable début 2018, après l'amélioration observée au second semestre 2017. Malgré ces difficultés, les fonds propres des banques de la CEMAC demeurent globalement solides, avec un ratio moyen de fonds propres de 17,5 % en mars 2018, en augmentation régulière.

PERSPECTIVES ET RISQUES

8. Les perspectives se sont quelque peu améliorées avec la révision à la hausse des prévisions sur les prix du pétrole, qui devrait aider à rétablir sa viabilité budgétaire et extérieure de la région. Ces perspectives dépendent étroitement du respect de tous leurs engagements de politique économique par les États membres de la CEMAC, notamment pour ce qui est de la poursuite du resserrement des politiques budgétaires, et d'un soutien adéquat par les institutions régionales, notamment par une politique monétaire et une application de la réglementation des changes suffisamment rigoureuses. Elles partent de l'hypothèse que les recettes pétrolières supplémentaires en 2018–19 seront utilisées à la fois pour lisser les trajectoires d'assainissement budgétaire des États membres et pour rembourser progressivement les arriérés

² Environ 70 % de ces prêts ont été accordés au secteur privé, avec un ratio de provisionnement moyen de 86 %. Le reste est constitué de prêts au secteur public, qui ne sont pas provisionnés conformément aux réglementations de la COBAC.

intérieurs et/ou reconstituer plus rapidement les marges de manœuvre extérieures et budgétaires. Le déficit primaire hors pétrole se réduirait de façon légèrement plus graduelle qu'envisagé précédemment (pour s'établir à moins de 5 % du PIB hors pétrole d'ici 2020), mais les recettes pétrolières supplémentaires en 2018–19 permettraient de ramener la dette publique à moins de 50 % du PIB d'ici 2020, comme envisagé précédemment. Le remboursement des arriérés publics, conjugué à un regain de confiance du secteur privé sous l'effet d'un renforcement de la viabilité budgétaire et de réformes visant à améliorer le climat des affaires et à consolider le secteur financier, contribuerait au redressement progressif de la croissance hors pétrole pour la porter à 4½ % d'ici 2021. En raison du niveau plus élevé des exportations de pétrole en 2018–19, le déficit des transactions courantes convergerait vers 2½ % du PIB environ dès 2018. Bien que partiellement compensée par les importantes sorties de capitaux (en phase avec les flux encore à déterminer estimés pour ces dernières années), la réduction des déficits des transactions courantes en 2018–20 contribuerait à une accélération de l'accroissement des avoirs extérieurs nets de la BEAC, et la couverture des réserves atteindrait 5 mois d'importations d'ici 2022.

9. Les perspectives restent sujettes à des risques considérables, parmi lesquels :

- **un assainissement budgétaire possiblement plus modéré**, en raison de pressions politiques ou sociales (en particulier dans les pays où des élections ont lieu cette année), de contraintes de capacité ou de complaisance du fait de la hausse récente des prix du pétrole. À cet égard, les dérapages budgétaires observés au Cameroun et au Gabon constituent une source d'inquiétude et doivent être rapidement corrigés. En outre, les retards dans la mise en œuvre des réformes de gestion des finances publiques et d'administration fiscale mettraient en péril les objectifs budgétaires du programme d'accroître la mobilisation des recettes non pétrolières, d'éviter l'émergence de nouveaux arriérés publics et de ramener la dette publique sur une trajectoire descendante. Dans un tel scénario, où la politique monétaire ne pourrait probablement pas compenser les dérapages budgétaires, la moindre accumulation d'avoirs extérieurs nets qui en résulterait jetterait des doutes sur la viabilité extérieure de la région et pourrait faire échouer la stratégie régionale et entraîner une crise financière plus profonde. Afin d'atténuer le risque qu'un tel comportement pèse sur les réserves régionales, la BEAC devrait continuer de suivre étroitement l'accès au marché régional des valeurs mobilières et la liquidité des banques dans tous les pays accusant des dérapages budgétaires ;
- **un retournement des prix du pétrole**, éventuellement causé par une production plus élevée que prévu de gaz de schiste aux États-Unis et/ou par le redressement de la production de pétrole sur le continent africain. Cela accroîtrait les pressions sur les comptes budgétaires et extérieurs et sur le secteur financier, surtout dans les pays qui dépendent le plus des recettes pétrolières (comme le Congo et la Guinée équatoriale). Si ce risque devait se matérialiser, les pays de la CEMAC et les institutions régionales devraient se consulter sur, et mettre rapidement en œuvre, la réponse optimale à y apporter, qui pourrait impliquer des politiques budgétaire et politique monétaire plus restrictives. Ce risque s'est néanmoins quelque peu atténué avec la récente hausse des prix du pétrole, dont la possible persistance constitue un important risque à la hausse. Si les prix du pétrole devaient rester supérieurs aux prix prévus dans le scénario de référence, les recettes pétrolières seraient alors en grande partie

économisées (ou utilisées pour rembourser d'avantage d'arriérés) et contribueraient à une accumulation plus rapide des réserves régionales ;

- **une dégradation des conditions de sécurité.** Elles se sont déjà aggravées en République centrafricaine et restent précaires dans d'autres régions, et pourraient être exacerbées par la situation économique et sociale difficile. Une telle dégradation minerait l'activité économique et ferait augmenter les dépenses militaires ;
- **une aide budgétaire moins élevée que prévu.** Pour éviter que ce risque se matérialise, les autorités nationales devront faire en sorte que les conditions nécessaires à l'octroi de cette aide extérieure soient remplies aussi tôt que possible. Quant aux services du FMI, ils continueront de collaborer avec les autorités et les partenaires au développement en vue d'obtenir des garanties de financement suffisantes.

Tableau 1 du Texte. CEMAC : Principaux Indicateurs Macroéconomiques, 2016–21

	Rapport n° 17/389 ¹						Projections actuelles					
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Revenu national et prix	(variation annuelle en %)						(variation annuelle en %)					
PIB à prix constants	-1.0	-0.6	1.6	3.2	3.8	3.7	-0.7	0.9	2.7	3.4	3.2	2.7
PIB pétrolier	-6.2	-3.7	7.0	1.7	0.3	-3.7	-6.8	-3.5	5.9	2.3	-1.1	-5.2
PIB hors pétrole	1.1	1.3	1.9	3.9	4.6	5.0	1.0	2.0	1.9	3.6	4.2	4.6
Prix à la consommation (moyenne de la période)	1.3	1.1	1.5	1.8	2.2	2.3	1.3	0.8	1.6	1.8	2.2	2.4
Secteur extérieur	(en % du PIB, sauf indication contraire)						(en % du PIB, sauf indication contraire)					
Solde des transactions courantes, dons compris	-9.9	-5.0	-4.3	-5.2	-2.6	-1.5	-13.7	-4.5	-2.6	-2.3	-2.4	-4.1
Dette extérieure	29.9	32.6	34.2	35.6	35.2	34.2	29.6	32.8	31.8	33.4	33.1	32.7
Opérations financières de l'État												
Solde budgétaire primaire	-6.2	-1.9	-0.1	0.6	1.2	1.2	-6.1	-2.6	1.0	1.0	1.5	1.1
Solde budgétaire primaire hors pétrole, dons compris (% du PIB hors pétrole)	-13.5	-8.5	-6.4	-5.2	-4.2	-3.7	-14.1	-10.5	-7.4	-6.3	-4.8	-4.2
Dette publique totale	50.4	52.1	52.5	51.4	49.2	46.7	53.2	54.5	52.3	51.6	49.8	47.6
Réserves officielles brutes (fin de période)												
Mois d'importations de biens et de services	2.2	2.7	3.0	3.6	4.2	4.5	2.3	2.4	3.1	3.7	3.9	4.5
Avoirs extérieurs nets (variation annuelle, en milliards de FCFA)	-3,294	-107	259	245	125	...	-3,294	-123	421	443	363	625

¹ Rapport des services du FMI n° 17/389, publié en décembre 2017.

Source : estimations des services du FMI.

MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE RÉGIONALE POUR REMÉDIER À LA CRISE

Les services du FMI se sont entretenus avec les autorités régionales des progrès dans la mise en œuvre de la stratégie régionale visant à rétablir la viabilité budgétaire et extérieure et à assurer la stabilité financière dans la région. Les autorités partageant les préoccupations des services du FMI concernant les récents dérapages budgétaires, le ralentissement récent de l'accumulation de réserves et la nouvelle augmentation des créances en souffrance, les discussions ont été axées sur la meilleure réponse de politique économique à apporter à l'échelle nationale et régionale. Il a été convenu que les dérapages budgétaires devraient être rapidement corrigés par des mesures budgétaires correctives. Pour leur part, la BEAC et la COBAC restent résolues à préserver une orientation adéquate de la politique monétaire, à

soutenir l'accumulation des réserves régionales et à favoriser la stabilité du secteur financier. Dans son suivi de la Lettre d'appui aux programmes (appendice I), la BEAC s'est également engagée, en cas de nouvelle accumulation insatisfaisante des avoirs extérieurs nets, à participer à des consultations conjointes avec les services du FMI et les autorités nationales afin d'identifier et de mettre en œuvre les mesures correctives nécessaires.

A. Efforts déployés par les États membres en vue d'assurer la viabilité des finances publiques

10. Les pays membres doivent tenir tous leurs engagements en matière d'assainissement budgétaire pour que la stratégie régionale réussisse et que les réserves internationales retrouvent un niveau adéquat. Les récents dérapages budgétaires ont joué un rôle important dans l'accumulation moins élevée que prévue de réserves internationales. La BEAC et les services du FMI ont convenu que, s'ils ne sont pas rapidement corrigés, ces dérapages pourraient saper encore davantage l'accumulation de réserves, miner la confiance dans les chances de succès de la stratégie régionale, nuire à l'aide budgétaire extérieure et plonger la région dans une crise économique et financière plus profonde. La hausse des prix du pétrole a fourni une petite marge de manœuvre pour lisser légèrement les efforts d'assainissement budgétaire, mais les gains réalisés jusqu'à présent demeurent fragiles, ne laissant pas de place à la moindre complaisance. Les services du FMI ont fait observer que, à cet égard, la loi de finances rectificative préparée par le gouvernement camerounais, qui pallie les dérapages budgétaires par des contrôles plus stricts des dépenses et des mesures visant à accroître les recettes, devrait être adoptée rapidement. Par ailleurs, au Gabon, le Président a annoncé publiquement des réformes prioritaires et demandé au nouveau gouvernement de s'attaquer de toute urgence aux défis économiques les plus importants, y compris le besoin de renforcer le système fiscal afin de mobiliser davantage de recettes non pétrolières, de réduire la masse salariale et d'améliorer la gestion des finances et de la dette publiques. De telles mesures correctives devront être rapidement approuvées pour remettre l'assainissement budgétaire sur la bonne voie. À l'avenir, les efforts visant à rationaliser les dépenses non prioritaires tout en préservant les dépenses sociales devront être poursuivis à moyen terme et être complétés par des mesures permettant d'accroître les recettes non pétrolières, notamment par la rationalisation des exonérations fiscales et le renforcement de l'administration fiscale et douanière. La mobilisation des recettes non pétrolières a, de fait, été décevante jusqu'à présent et doit être considérablement renforcée afin de soutenir le rééquilibrage budgétaire tout en créant une marge de manœuvre pour les dépenses de développement et sociales prioritaires. Une augmentation des recettes non pétrolières contribuerait également à réduire les inégalités dans la région.³ La BEAC a également convenu de l'importance de renforcer et de respecter de façon stricte les procédures et les règles en matière de gestion des finances publiques, y compris en ce qui concerne la chaîne de dépenses et le compte unique du Trésor. Les États membres doivent également adopter et commencer à mettre en œuvre des plans de remboursement progressif de leurs arriérés intérieurs.

³ Voir le chapitre 2 des *Perspectives économiques régionales pour l'Afrique subsaharienne* de mai 2018.

11. La viabilité extérieure de la CEMAC dépendra non seulement de la poursuite d'un assainissement budgétaire soutenu, mais aussi de la disponibilité de financements extérieurs importants. La BEAC a fait remarquer que certaines aides budgétaires prévues pour 2017 ont été versées avec un léger retard, ce qui a entraîné un déficit cette année-là. Les services du FMI ont indiqué que les besoins de financement extérieur restant à couvrir pour la période 2018–20 sont couramment estimés à environ 4 000 milliards de francs CFA (environ 7,6 milliards de dollars) dans les cinq pays de la CEMAC où des programmes appuyés par le FMI sont mis en place ou seront bientôt soumis à l'examen du Conseil d'administration du FMI (voir tableau 2 du texte).⁴ Les ressources du FMI devraient couvrir environ 20 % de ces besoins de financement. D'autres IFI (Banque mondiale et Banque africaine de développement) et créanciers/bailleurs de fonds (France et UE), ainsi que la restructuration de la dette dans certains pays, permettraient de couvrir le reste de ces besoins de financement.

Tableau 2 du texte. CEMAC : sources de financement
(milliards de francs CFA)

	2017		2018	2019	2020	2018-20
	Rapport n° 17/389	Est.				
1. Écart de financement	1,499	1,237	1,747	1,483	774	4,004
2. Financement du FMI	372	338	304	326	162	792
<i>Dont : à approuver</i>	0	0	50	75	74	199
3. Soutien budgétaire d'autres bailleurs de fonds	1,024	799	985	693	254	1,932
4. Autres financements exceptionnels	104	100	458	464	358	1,280

Sources : Autorités de la CEMAC et estimations des services du FMI.
Note : CEMAC, excluant la Guinée Equatoriale.

B. Politique monétaire et autres mesures de la banque centrale pour préserver les réserves

Orientation de la politique monétaire et modernisation du cadre opérationnel

12. L'objectif principal de la politique monétaire restera la reconstitution d'un niveau de réserves de change adéquat. La BEAC a reconnu que l'accumulation de réserves plus faible que prévu au premier trimestre était une source d'inquiétude et répété qu'elle se tenait prête à resserrer son orientation monétaire si cette situation persistait. La BEAC a, toutefois, estimé que cela tenait en grande partie aux dérapages budgétaires observés dans certains États membres et que l'accumulation de réserves retrouverait la trajectoire prévue, voire dépasserait les projections antérieures, une fois que ces dérapages seront corrigés et que l'augmentation des prix internationaux

⁴ Cela correspond à tous les pays de la CEMAC, à l'exception de la Guinée équatoriale, qui met en œuvre un programme de référence.

du pétrole sera intégralement répercutée sur les recettes d'exportations de pétrole. Dans ce contexte, alors que la croissance reste inférieure à son potentiel, l'inflation modérée, le crédit au secteur privé faible et le secteur bancaire fragile, les services du FMI conviennent qu'une nouvelle augmentation du taux directeur ne semble pas justifiée à ce stade, même si une gestion plus stricte de la liquidité sera nécessaire pour accroître l'impact du taux directeur. Une analyse préliminaire des services du FMI sur le taux d'intérêt neutre dans la CEMAC (qui sera présentée dans un prochain document de travail du FMI), suggère également que le taux directeur actuel de la BEAC est globalement adéquat à la conjoncture. Les services du FMI ont toutefois souligné que la BEAC devait continuer de suivre étroitement les évolutions économiques intérieures et extérieures afin de faire en sorte qu'elles concordent avec la stratégie régionale de redressement. Ils ont salué l'engagement de la BEAC à les consulter, conjointement avec les autorités nationales, et à prendre des mesures correctives, y compris, le cas échéant, un resserrement de la politique monétaire, dès qu'apparaissent des signes (comme le non-respect des objectifs fixés pour fin juin) indiquant que l'accumulation d'avoirs extérieurs nets de la BEAC diverge de la trajectoire prévue dans le suivi de la Lettre d'appui (voir appendice I).

13. Les services du FMI ont salué les importants progrès réalisés dans la modernisation du cadre opérationnel de la politique monétaire, qui devrait aider à renforcer la transmission de la politique monétaire :

- La suppression des avances statutaires a été finalisée, les soldes existants ayant été transformés en prêts à long terme et les statuts de la BEAC modifiés en mars 2018 de façon à empêcher tout financement monétaire des budgets à l'avenir.
- Le dispositif d'apport de liquidité d'urgence est désormais opérationnel et est utilisé par une banque.
- Lors de sa réunion de mars 2018, le Comité de politique monétaire a approuvé :
 - i) l'uniformisation des taux de réserves obligatoires au niveau le plus élevé (depuis mi-décembre, ces réserves sont évaluées en termes de moyenne mensuelle, ce qui offre davantage de souplesse aux banques dans leur gestion de la liquidité) et la réduction, de quatre à une, du nombre de banques dispensées de respecter cette règle; et
 - ii) la suppression des plafonds de refinancement fixés par la BEAC (par secteur bancaire national et par État émetteur) pour les titres publics présentés comme garanties et leur remplacement par un système de décotes progressives prenant mieux en compte les différences de risques souverains des pays de la CEMAC.
- Les banques peuvent désormais recourir à des accords de pension livrée pour les transactions interbancaires.
- Mettant à profit cette réforme, la BEAC commencera en juin 2018 à baser sa gestion de la liquidité sur des prévisions des facteurs autonomes et à fournir de la liquidité par le biais

d'appels d'offres concurrentiels à taux multiples. Les réunions hebdomadaires depuis début mars du Comité de marché monétaire, nouvellement créé, ont contribué à préparer ce changement, maintenant prévu pour juin.

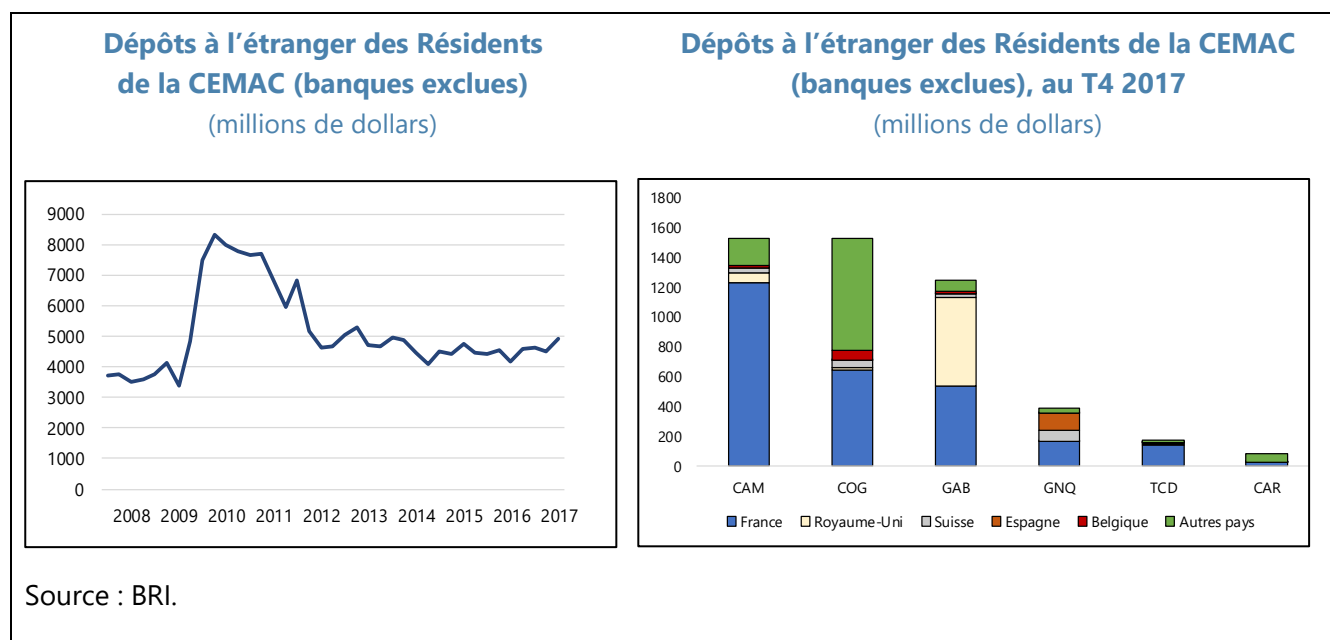
- La BEAC a indiqué que la modernisation du cadre opérationnel de la politique monétaire sera achevée dans les prochains mois (d'ici fin 2018) avec la mise en place formelle d'un corridor de taux d'intérêt et l'utilisation d'un nouveau système comptable pour les opérations monétaires.

14. La BEAC a l'intention d'approfondir sa compréhension de la transmission de la politique monétaire après avoir achevé les réformes décrites plus haut visant à mieux calibrer ses outils de politique monétaire. L'analyse de la BEAC indique que la politique monétaire a contribué aux variations du niveau des réserves de change au cours de la période récente, principalement par le biais de l'augmentation, puis de la stabilisation, des avances statutaires. Ces avances étant maintenant gelées, la BEAC prévoit d'approfondir son analyse d'autres canaux de transmission, dont le canal du taux d'intérêt. Pour cela, elle devra vraisemblablement renforcer ses capacités de modélisation, collecter des données supplémentaires et concevoir des scénarios de chocs. La BEAC doit également accroître sa coordination avec les politiques budgétaires, ce qui suppose une meilleure visibilité sur l'exécution des budgets. Sur ce point, les services du FMI se sont félicités des discussions actuelles entre la BEAC et les autorités nationales sur leurs plans de remboursement des arriérés intérieurs visant à s'assurer de la compatibilité de leur mise en œuvre avec la viabilité extérieure de la région.

15. La BEAC doit désormais absorber progressivement la liquidité excédentaire des banques, qui reste un obstacle au développement du marché interbancaire et à l'efficacité accrue de la transmission de la politique monétaire. Après avoir légèrement augmenté au second semestre 2017 (pour atteindre un niveau restant très inférieur à celui observé jusqu'en 2014), la liquidité excédentaire est restée relativement stable depuis le début de l'année. L'uniformisation des taux de réserves obligatoires appliquée en mars 2018 a certes permis d'absorber une partie de cet excédent, mais la BEAC a convenu de la nécessité de le diminuer davantage de façon progressive jusqu'à un niveau neutre (qui devra être déterminé en fonction des caractéristiques spécifiques du marché monétaire régional, notamment de sa forte segmentation). La BEAC entend ramener la liquidité excédentaire à un niveau proche du niveau neutre d'ici fin 2019, mettant en avant le fait qu'une absorption plus rapide risquerait de précipiter un certain nombre de banques saines dans une crise de liquidité étant donné la réticence des banques disposant de liquidités à octroyer des prêts aux autres banques. Les services du FMI ont fait remarquer que l'absorption de la liquidité devrait être facilitée par le nouveau système de gestion de la liquidité (notamment en réduisant les opérations d'apport de liquidités lorsqu'une stérilisation est nécessaire) et les accords bilatéraux entre banques sur le recours aux accords de pension livrée (qui devraient stimuler les transactions interbancaires). Les services du FMI ont également conseillé à la BEAC d'envisager une nouvelle augmentation (éventuellement rémunérée) des réserves obligatoires ou la mise en place d'une facilité permanente de dépôt.

Révision et application de la réglementation des changes

16. De nombreuses banques et de nombreux résidents semblent ne pas respecter certains volets de la réglementation des changes. D'après des études de la BEAC et du Secrétariat général de la COBAC (SG-COBAC), le rapatriement des recettes d'exportation est très faible, en particulier par les compagnies pétrolières, et les demandes de devises adressées par les banques à la BEAC ne sont souvent pas suffisamment motivées. En outre, certaines banques de la région conservent des actifs en devises à l'étranger pour le compte de leurs clients, souvent en violation de la réglementation des changes, alors que de nombreuses entreprises non financières détiennent des comptes bancaires à l'étranger auprès de banques étrangères (voir graphique ci-après). Cette situation peut découler d'une application laxiste de la réglementation par le passé (à un moment où les réserves de change étaient importantes), des exemptions figurant dans les conventions entre États membres et entreprises du secteur des industries extractives (inclues dans les codes nationaux relatifs à ces industries), ainsi que des retards qui ont été signalés dans la fourniture par la BEAC de devises aux banques. Le manque d'opportunités d'investissement dans la région contribue aussi à ce que l'épargne soit déposée à l'étranger.



17. Afin de remédier à ces problèmes et de soutenir l'accumulation de réserves, la BEAC soumettra (pour adoption) au Comité ministériel de l'UMAC d'ici fin 2018 une nouvelle réglementation des changes et cherchera à renforcer son application. La BEAC a indiqué que cette nouvelle réglementation, qui sera finalisée après consultation des services du FMI, aura notamment pour objectif de : clarifier les clauses relatives au rapatriement des recettes d'exportations et des revenus de placement, à l'ouverture de comptes à l'étranger par les entreprises et à la cession des devises par les banques ; renforcer les obligations déclaratives ; élargir le champ des contrôles de la BEAC et du SG-COBAC ; et définir des sanctions plus réalistes.

18. Les services du FMI ont encouragé les autorités à appliquer des mesures supplémentaires pour accroître le rapatriement de devises. Afin de renforcer le rapatriement des recettes pétrolières, la BEAC doit poursuivre ses efforts visant à obtenir des copies des conventions conclues avec les compagnies pétrolières, tout en travaillant avec les autorités nationales pour qu'elles mettent leurs codes nationaux relatifs aux industries extractives en conformité avec la réglementation des changes de la communauté. La BEAC convient avec les services du FMI que l'intensification de ses efforts visant à vérifier de façons plus strictes les pièces produites pour acheter des devises ne devrait pas entraîner des retards indus lorsque les demandes sont légitimes. La BEAC prévoit de simplifier ses procédures internes et d'améliorer la communication avec les banques sur cette question.

C. Renforcement du secteur bancaire

19. Le SG-COBAC a renforcé certaines régulations bancaires, conformément à son plan d'action⁵ :

- Les modalités d'application du règlement CEMAC de 2017 sur les établissements de microfinance ont été adoptées début 2018 et certains établissements de microfinance ont déjà pris des mesures pour se mettre en règle.
- Un nouveau règlement fixe des pénalités périodiques dont le montant dépend du produit net bancaire, ce qui a considérablement augmenté le coût du non-respect.
- Plusieurs autres règlements ont été adoptés, ouvrant la voie à l'application de plusieurs règles du Comité de Bâle : la définition des établissements d'importance systémique ; la détermination des actifs bancaires soumis aux règles de liquidation ; et la résolution accélérée des petits établissements de microfinance.
- En 2018, le SG-COBAC prévoit d'adopter, avec le soutien de l'AFRITAC et de la Banque mondiale : des dispositions législatives mettant en place le Fonds de garantie des dépôts (financé par les contributions des banques) ; un règlement sur les systèmes de paiement et la monnaie électronique ; le contrôle sur base consolidée ; des instructions relatives à la gestion des risques ; et une formalisation des pratiques de supervision basée sur les risques.

20. Les services du FMI ont encouragé le SG-COBAC à clarifier la réglementation sur la concentration des risques et les règles d'exemption. Tout en affirmant que les pondérations appliquées au risque souverain au titre de la réglementation avaient réduit leur appétit pour les titres d'État, les banques se sont montrées réticentes à solliciter l'exemption mise en place par le SG-COBAC en octobre 2017. Le SG-COBAC et les services du FMI ont convenu que cette réglementation est importante et efficace pour tenter d'induire une discipline de marché dans le financement du budget, et qu'elle devrait donc être conservée. Les services du FMI ont suggéré que

⁵ Le plan d'action du SG-COBAC a été présenté dans l'annexe IV du rapport du FMI n° 17/389.

le SG-COBAC clarifie davantage les conditions relatives à l'octroi d'exemptions, notamment pour ce qui est du versement de dividendes. Les services du FMI ont également fait remarquer qu'à moyen terme, une fois que tous les déséquilibres budgétaires actuels ont été corrigés, le SG-COBAC pourrait revoir les modalités d'application des pondérations relatives au risque souverain, afin d'éviter tout changement brusque de ces pondérations.

21. Les services du FMI ont souligné que des mesures supplémentaires pouvaient également être prises dans les domaines couverts par le plan d'action du SG-COBAC afin de mieux remédier aux vulnérabilités du secteur. Le SG-COBAC a accueilli favorablement ces recommandations et étudiera la possibilité de les inclure dans son plan stratégique pour 2019–21, qu'il compte finaliser d'ici fin 2018, après consultation avec le FMI et la Banque mondiale.

- **Nouvelles avancées vers une supervision basée sur les risques.** Plusieurs projets sont déjà prévus (formalisation des procédures avec le FMI et la Banque mondiale, nouveau système concernant les états déclaratifs en 2019) et les missions d'inspection de la COBAC en 2018 seront essentiellement axées sur la gestion des risques. Plusieurs autres axes d'amélioration pourraient être également étudiés :
 - **Recenser et diffuser les meilleures pratiques.** Le SG-COBAC pourrait recenser de façon plus systématique, et diffuser sans être prescriptif, les meilleures pratiques des banques. Ce pourrait notamment être le cas pour ce qui est de la politique de gestion des risques, les instruments de notation, le traitement des créances en souffrance et les procédures en matière de lutte contre le blanchiment d'argent.
 - **Renforcer les mesures relatives aux créances en souffrance.** Dans le prolongement de l'application des règles de classification et de provisionnement des prêts, le SG-COBAC devrait demander aux banques, si besoin est, de renforcer leurs politiques de gestion des risques, leurs instruments de notation et leurs procédures de recouvrement des créances en souffrance. Il pourrait également envisager de relever les exigences de fonds propres des banques présentant une quantité excessive de créances en souffrance et demander des plans d'apurement.
 - **Alerter les autorités nationales sur les problèmes de gouvernance dans les systèmes judiciaires.** Le SG-COBAC a alerté l'OHADA sur les difficultés récurrentes rencontrées par les banques lors du règlement de différends juridiques et a commencé à collecter de façon systématique des informations sur leurs problèmes juridiques. Le SG-COBAC devrait également être prêt à répondre favorablement aux demandes de formation des juges spécialisés dans les litiges du secteur bancaire émanant des autorités nationales.
- **Assurer une résolution rapide des établissements d'importance non systémique et accélérer les procédures d'infraction.**

- Compte tenu des retards observés par le passé dans la résolution des **banques d'importance non systémique en difficulté**, les services du FMI ont encouragé le SG-COBAC à fixer des délais plus courts pour la résolution des banques d'importance non systémique en difficulté depuis plusieurs années. Le SG-COBAC a indiqué que son but était de parvenir à des procédures de résolution aussi rapides que possible, dans le cadre des réglementations existantes.
- Le non-respect des règles prudentielles reste élevé. En plus de mettre en œuvre son nouveau règlement qui durcit les sanctions financières, le SG-COBAC pourrait aussi **modifier ses procédures d'infraction**, notamment pour accélérer leur traitement et imposer plus rapidement des sanctions aux récidivistes.

22. La supervision bancaire pourrait contribuer de façon plus importante aux efforts de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Toutes les autorités nationales de la CEMAC se sont engagées à intensifier cette lutte dans la déclaration de Yaoundé de novembre 2017. Dans ce contexte, le SG-COBAC prévoit d'adopter d'ici fin 2018 un règlement précisant les modalités d'application du règlement de la CEMAC relatif au blanchiment de capitaux et au financement du terrorisme. Les services du FMI ont proposé au SG-COBAC l'appui du Fonds (en collaboration avec la Banque mondiale) pour mettre à jour ou approfondir si nécessaire ses connaissances dans ce domaine. Ils ont encouragé le SG-COBAC à recenser et à diffuser les meilleures pratiques dans la région et à faire en sorte que les banques qui ne respectent pas la réglementation en vigueur soient rappelées à l'ordre et sanctionnées.

D. Développement des marchés financiers

23. Les services du FMI ont salué l'intensification des efforts déployés par les autorités régionales en vue de créer un marché boursier régional, une autorité de réglementation et un dépositaire central de titres, uniques. Dans le prolongement de la décision prise à cet effet par les chefs d'État en octobre 2017, un plan d'action a été adopté. Il prévoit : i) l'unification, d'ici septembre 2018, des deux marchés boursiers, des deux autorités de réglementation et des trois dépositaires de titres existants ; et ii) la mise en œuvre par la suite de réformes visant à mettre en conformité d'ici mi-2019 les pratiques des trois institutions qui résulteront de cette unification (et qui seront respectivement situées à Douala, à Libreville et au sein de la BEAC) avec les meilleures normes internationales.

24. Malgré certains retards, la BEAC réalise des progrès dans la création de bases de données sur le secteur financier. Une fois complètement opérationnelles, ces bases de données (qui comprendront une base de données sur les informations financières des entreprises, une base de données sur les incidents de paiement et une base de données sur le risque de crédit) constitueront, avec le bureau d'information sur le crédit privé qui est envisagé, des sources d'informations financières de premier plan permettant aux établissements de crédit de renforcer leurs outils de gestion des risques. Les services du FMI ont encouragé la BEAC à poursuivre ses efforts, notamment

par le biais d'une coordination avec le projet du Conseil national du crédit camerounais relatif à l'information financière.

25. L'audit de la banque régionale de développement (BDEAC) réalisé par le SG-COBAC a mis l'accent sur la nécessité de résoudre les graves problèmes de gouvernance et difficultés financières. Le SG-COBAC a détecté d'importantes faiblesses, notamment en matière de recrutement, d'audit et de contrôle internes, de provisionnement, de gestion des risques et de financement. Compte tenu de l'exposition financière déjà élevée de la BEAC à la BDEAC, les services du FMI ont souligné qu'il était nécessaire que la BEAC attende que ces réformes soient mises en œuvre avant d'étudier la possibilité de réaliser le prochain décaissement au titre de l'accord conclu en 2015 entre les deux institutions.

E. Promotion de l'intégration régionale

Programme de réformes économiques et financières (PREF)

26. Tout en saluant les avancées réalisées par la Commission de la CEMAC et les autorités nationales dans la mise en œuvre du PREF, les services du FMI ont souligné la nécessité de suivre une approche plus coordonnée. Conformément à leurs engagements dans le cadre du PREF, les États membres sont en train d'adopter des mesures visant à accroître la mobilisation des recettes et les dépenses sociales. Ainsi, le Cameroun a entrepris de quantifier les dépenses fiscales et de les réduire progressivement à partir de 2019 ainsi que de contrôler régulièrement les déclarations d'importation. Au Tchad, la mobilisation des recettes non pétrolières a été encourageante, en raison des efforts déployés pour acheminer les recettes par les banques et des réformes visant à améliorer la collecte de la TVA. En Guinée équatoriale, des réformes sont en cours pour simplifier les procédures de paiement des impôts. Au Gabon, l'instauration d'une autorité fiscale unifiée avance, ce qui devrait permettre d'augmenter progressivement les recettes non pétrolières. Les services du FMI ont réaffirmé la nécessité pour les États membres de : transposer les directives communautaires dans les législations nationales puis de les appliquer ; et d'intensifier les efforts en vue d'améliorer le climat des affaires, élément essentiel pour mettre fin à la dépendance excessive à l'égard des exportations et des recettes pétrolières.

Cadre de surveillance régionale

27. La Commission de la CEMAC doit intensifier ses efforts visant à renforcer le cadre de convergence régionale. Les services du FMI ont salué la décision de la Commission de recruter des consultants pour aider les autorités nationales à élaborer leurs plans de convergence triennaux détaillant leurs politiques macroéconomiques et leurs réformes à moyen terme. Les services du FMI ont toutefois souligné que ces plans, à l'aune desquels la Commission évaluera les progrès accomplis en vue d'atteindre tous les critères de convergence, devaient être rapidement finalisés (les autorités nationales n'ont pas respecté l'échéance initiale de fin mars 2018). Ils ont également insisté sur le fait que la Commission ne devrait pas hésiter à proposer des sanctions au Comité ministériel si certains plans ne sont pas assez ambitieux.

Statistiques régionales

28. Il est nécessaire de renforcer la capacité des institutions régionales à suivre étroitement les évolutions économiques. Plusieurs facteurs restreignent actuellement l'action de la Commission de la CEMAC : i) ses ressources humaines et financières limitées (en particulier en raison des retards parfois observés dans le versement des contributions des États membres) ; et ii) le fait que la réglementation de la communauté relative à la compilation et à la fourniture de statistiques régulières n'est pas intégralement transposée dans les législations nationales. En outre, la BEAC utilise un cadre régional d'échange des données qui présente quelques insuffisances (par exemple, elle ne reçoit pas régulièrement de données à haute fréquence sur l'exécution des budgets) et elle peine à compiler des statistiques sur la balance des paiements. Par ailleurs, le cadre de compilation de l'indicateur conjoncturel à haute fréquence est encore en cours d'élaboration. Afin de remédier à ces insuffisances, les services du FMI ont souligné le besoin d'accélérer les mesures visant à combler l'écart entre les directives communautaires dans le domaine de la gestion des finances publiques et de la production de données et leur mise en œuvre au moyen des législations nationales. Ils ont également encouragé la BEAC à améliorer, avec l'appui du FMI, les statistiques sur la balance des paiements, et la Commission à renforcer, avec l'aide de la Banque mondiale et de l'Union européenne, ses capacités de collecte et d'analyse des données. L'aide technique et financière des États membres jouera un rôle essentiel dans le succès de cette entreprise. Enfin, les services du FMI ont suggéré de réinstaurer les comités sur les opérations du Trésor, qui se réunissaient tous les mois, avec la supervision de la BEAC, afin d'échanger et d'examiner les données sur l'exécution du budget et de déterminer et de combler les lacunes existantes par rapport aux normes statistiques communes.

SUIVI DE L'ÉVOLUTION ET DES POLITIQUES RÉGIONALES

29. La BEAC et la COBAC ont poursuivi la mise en œuvre les engagements figurant dans la Lettre d'appui aux programmes de juin 2017 et dans la Lettre de suivi de décembre 2017. La BEAC a poursuivi sa politique monétaire restrictive, tout en renforçant le contrôle des sorties de devises. Elle a également finalisé la suppression des avances statutaires, qu'elle a reflété dans ses statuts en avril 2018, et accompli d'importants progrès dans la modernisation du cadre opérationnel de la politique monétaire. La COBAC a poursuivi ses efforts en vue de renforcer la situation du secteur bancaire, notamment pour ce qui est la modernisation de son mécanisme de sanctions, une application plus stricte certaines règles de supervision, et l'intensification des actions en matière de résolution des banques en difficulté. Les deux institutions ont également entretenu un dialogue constant avec les services du FMI, ce qui a permis un suivi rapproché de l'évolution économique et des décisions de politiques économiques, ainsi qu'une évaluation régulière de la mise en œuvre des assurances données.

30. Conformément au document d'orientation du FMI de mars 2018 sur la conception des programmes dans les unions monétaires, la lettre de suivi jointe au présent rapport présente les assurances de politique données par les institutions régionales sur les mesures jugées

essentiels à la réussite des programmes nationaux. Parmi ces assurances de politique figurent la finalisation d'ici fin 2018 de la modernisation du cadre opérationnel de la politique monétaire à la suite de la mise en place officielle d'un corridor de taux d'intérêt et l'utilisation d'un nouveau système de comptabilité pour les opérations monétaires (assurance de politique) et la soumission (pour adoption) au Comité ministériel de l'UMAC d'ici fin 2018 d'une nouvelle réglementation des changes (assurance de politique). La première réforme devrait contribuer à renforcer la transmission de la politique monétaire, tandis que la seconde favoriserait la centralisation des réserves de change par la BEAC. En outre, la lettre donne des prévisions sur l'accumulation des avoirs extérieurs nets, à l'aune desquelles les services du FMI évalueront les progrès réalisés dans le rétablissement de la viabilité extérieure régionale, élément essentiel de la réussite des programmes soutenus par le FMI dans les pays de la CEMAC. S'agissant des prévisions sur l'accumulation des avoirs extérieurs nets, l'assurance de politique comprend l'engagement de la BEAC à mettre en œuvre une politique monétaire suffisamment restrictive visant à reconstituer les réserves selon la trajectoire prévue ainsi que l'engagement des États membres à contribuer à l'accumulation d'avoirs extérieurs nets par la mise en œuvre de politiques d'ajustement dans le cadre des programmes soutenus par le FMI. L'accumulation des avoirs extérieurs nets dépendra également d'une l'aide budgétaire soutenue de la part des partenaires au développement. En cas de divergence par rapport aux prévisions fournies sur l'accumulation d'avoirs extérieurs nets, et si le FMI en fait la demande, la BEAC s'engage dans sa lettre à participer à des discussions conjointes avec les services du FMI et les autorités des pays membres de la CEMAC visant à identifier et à adopter les mesures correctives supplémentaires jugées nécessaires au niveau national ou régional pour permettre le maintien du (ou l'adoption d'un nouveau) soutien financier du FMI dans le cadre des programmes des membres de la CEMAC soutenus par le FMI. Les trois assurances de politique données par la BEAC revêtent une importance cruciale pour la réussite des programmes des pays de la CEMAC, car ils favoriseront la reconstitution d'un niveau de couverture des réserves de change suffisant pour la viabilité extérieure de la région et de chaque pays membre. Les services du FMI continueront de fournir tous les six mois des évaluations des évolutions régionales et du respect de ces trois assurances de politique dès que cela sera opportun pour éclairer l'examen que fera le Conseil d'administration des revues de chacun des programmes soutenus par le FMI.

31. La BEAC est en train de mettre en œuvre les autres recommandations de l'évaluation des sauvegardes menée en 2017. La modification des instruments juridiques secondaires de la BEAC (dont ses règles, codes d'éthique et de déontologie), en consultation avec les services du FMI, pour les aligner avec, et rendre opérationnels, les amendements à ses statuts relatifs à la gouvernance est en cours d'achèvement et devrait être adoptée par son Conseil d'administration et le Comité ministériel dans les prochaines semaines. Le processus de transition complète de la BEAC vers les normes IFRS est également en bonne voie, à commencer par des états financiers de 2018.

ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

32. Si elle s'améliore, la situation économique de la CEMAC demeure fragile. La croissance s'est légèrement redressée mais reste très en deçà de son niveau potentiel, tandis que l'inflation est modérée. Les efforts d'assainissement budgétaire menés par les gouvernements et la hausse des prix

du pétrole, conjugués au resserrement de la politique monétaire et à une application plus stricte de la réglementation des changes par la BEAC, ont contribué à une réduction sensible des déséquilibres budgétaires et extérieurs de la région. Des sources d'inquiétude sont toutefois apparues ces derniers mois, dont des dérapages budgétaires dans certains pays, la récente sous-performance des réserves internationales et la nouvelle augmentation des créances en souffrance. Malgré l'importante réduction du déficit des transactions courantes, la position extérieure de la CEMAC reste plus fragile que ne le supposent ses facteurs fondamentaux et les politiques souhaitables. Pour ce qui est de l'avenir, les perspectives à moyen terme prévoient une nouvelle amélioration de la situation économique et financières, en supposant que les États membres de la CEMAC et les institutions régionales tiennent tous leurs engagements. Ces perspectives restent sujettes à des risques considérables, tels qu'une mise en œuvre moins suivie des programmes, un possible retournement des prix du pétrole et un financement extérieur insuffisant.

33. La récente hausse des prix du pétrole ne doit pas inciter à la complaisance. Étant donné les risques considérables pesant sur les perspectives, les recettes publiques supplémentaires résultant de cette hausse doivent être principalement économisées et utilisées pour financer le remboursement des arriérés intérieurs et/ou reconstituer des marges de manœuvre budgétaires. À ce titre, les récents dérapages budgétaires doivent être rapidement corrigés et des mesures doivent être prises pour ramener les déficits budgétaires sur les trajectoires d'assainissement prévues. Afin d'éviter de nouveaux dérapages budgétaires, les pays doivent améliorer leur gestion des finances publiques, notamment en suivant strictement les procédures relatives aux dépenses et au compte unique du Trésor.

34. La BEAC a accompli des progrès importants en vue de renforcer la transmission de la politique monétaire. Les changements apportés aux statuts de la BEAC, qui empêchent tout financement monétaire des budgets à l'avenir, et la conversion des avances statutaires existantes en prêts à long terme constituent des mesures décisives pour restaurer la discipline budgétaire dans la région. La création d'un dispositif d'apport de liquidité d'urgence, la modernisation des cadres relatifs aux réserves obligatoires et aux garanties, l'introduction des accords de pension dans les transactions interbancaires et la modernisation en cours du cadre opérationnel de la politique monétaire (qui devrait être achevée d'ici fin 2018) sont des étapes importantes vers le renforcement de la transmission de la politique monétaire.

35. Les services du FMI saluent l'engagement de la BEAC à les consulter, conjointement avec les autorités nationales, sur les mesures correctives optimales à mettre en œuvre si l'accumulation d'avoirs extérieurs nets de la BEAC venait à s'écarter de la trajectoire prévue. Dans l'hypothèse où les récents dérapages budgétaires sont corrigés (une condition nécessaire pour que l'accumulation de réserves revienne aux niveaux précédemment visés), et étant donné que l'activité économique reste inférieure à son potentiel et que l'inflation est modérée, un nouveau relèvement du taux directeur ne semble pas justifié à ce stade. La BEAC doit cependant commencer à absorber la liquidité excédentaire, ce qui évitera que cette liquidité exerce des pressions indues sur les réserves tout en contribuant au développement du marché interbancaire et ainsi au renforcement de la transmission de la politique monétaire. La BEAC doit également être se tenir prête à prendre des

mesures correctives, y compris, le cas échéant, un resserrement de la politique monétaire, dès qu'apparaissent des signes indiquant que la sous-performance des avoirs extérieurs nets de la BEAC persiste.

36. Les États membres doivent soutenir les efforts des institutions régionales visant à renforcer et mieux faire respecter la réglementation des changes. Compte tenu des cas de non-respect rapportés, ces efforts revêtent une importance cruciale dans la reconstitution d'un niveau adéquat de réserves internationales. Les États membres doivent par conséquent transmettre aux institutions régionales toutes leurs conventions avec les industries extractives et collaborer avec elles pour faire en sorte que ces conventions, ainsi que les codes nationaux relatifs à ces industries respectent la réglementation des changes de la communauté. Les services du FMI accueillent avec satisfaction l'intention de la BEAC de modifier la réglementation des changes (d'ici fin 2018) de façon à renforcer la centralisation en son sein des réserves de change et de renforcer ses pouvoirs et ceux de la COBAC pour faire faire respecter cette réglementation.

37. Le SG-COBAC doit renforcer certaines de ses actions visant à remédier aux faiblesses croissantes du secteur bancaire. Il y a lieu de se féliciter de l'engagement constant du SG-COBAC à renforcer la supervision basée sur les risques et à appliquer vigoureusement les réglementations prudentielles. Le renforcement de la supervision basée sur les risques doit passer par l'identification et la diffusion des meilleures pratiques dans des domaines clés, comme le traitement des créances en souffrance, le risque de crédit et le blanchiment d'argent. La résolution des petites banques insolvables doit être accélérée pour épargner aux États membres des coûts de résolution plus élevés dans le futur. Les procédures relatives à la violation des règles prudentielles doivent être renforcées et accélérées. Les services du FMI invitent le SG-COBAC à prendre ces éléments en compte lors de l'élaboration de son prochain plan stratégique couvrant la période 2019–21, notamment afin de soutenir l'intensification des efforts régionaux contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

38. Le cadre de convergence régionale doit être renforcé. Cela sera un facteur essentiel d'une viabilité budgétaire et extérieure durable au-delà de la période couverte par les programmes soutenus par le FMI en place dans les pays de la CEMAC. La préparation de plans de convergence triennaux doit en particulier guider les politiques budgétaires des États membres de façon cohérente avec la viabilité extérieure régionale. Les États membres doivent aider la Commission, financièrement et par une meilleure diffusion des données, à mettre en œuvre le cadre de convergence, tout en participant au renforcement de l'intégration régionale au moyen de la transposition et de l'application des directives régionales relatives à la gestion des finances publiques.

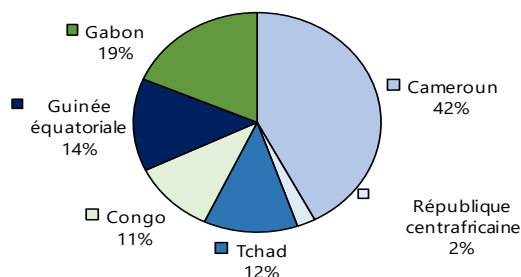
39. De nouveaux efforts sont nécessaires pour favoriser le développement des marchés financiers. En aidant les banques à mieux évaluer les risques de crédit et de contrepartie, la création de bases de données financières et d'un bureau d'information sur le crédit devraient soutenir l'offre de crédit. La fusion des deux marchés boursiers existants est déterminante pour l'essor du financement par émission d'actions dans la région. Les problèmes de gouvernance de la BDEAC doivent être résolus rapidement, comme condition préalable à tout financement supplémentaire de la part de la BEAC.

40. Dans l'ensemble, les services du FMI estiment que la BEAC et le SG-COBAC ont mis en œuvre les engagements de politique figurant dans la Lettre d'appui aux programmes de juin 2017 et dans la Lettre de suivi de décembre 2017 et que les nouvelles assurances de politique données dans la Lettre de la BEAC de juin 2018 en appui aux programmes des pays de la CEMAC soutenus par le FMI sont satisfaisantes. Parmi les engagements précédents mis en œuvre figurent le resserrement de la politique monétaire, l'élimination des avances statutaires et le maintien d'un contrôle ferme de l'octroi de crédits aux banques. En outre, jusqu'en décembre 2017 l'accumulation régionale d'avoirs extérieurs nets était conforme aux prévisions et des actions correctives visant à remédier aux récents dérapages budgétaires sont actuellement menées pour ramener l'accumulation d'avoirs extérieurs nets sur la trajectoire voulue suite à la sous-performance de début 2018. La BEAC est aussi en train d'appliquer les recommandations restantes de l'évaluation des sauvegardes menée en 2017. Le respect des nouvelles assurances de politique portant sur i) la finalisation d'ici fin 2018 de la modernisation du cadre opérationnel de la politique monétaire; ii) la soumission, pour adoption, au Comité ministériel de l'UMAC, d'ici fin 2018, d'une nouvelle réglementation des changes; et iii) l'atteinte du niveau d'accumulation d'avoirs extérieurs nets prévu sur la base de l'engagement de la BEAC d'appliquer une politique monétaire suffisamment restrictive et de celui des États membres de mener les politiques d'ajustement dans le cadre des programmes soutenus par le FMI sera déterminant pour la poursuite du (ou l'approbation d'un nouveau) soutien financier du FMI dans le cadre des programmes soutenus par le FMI avec les pays membres de la CEMAC.

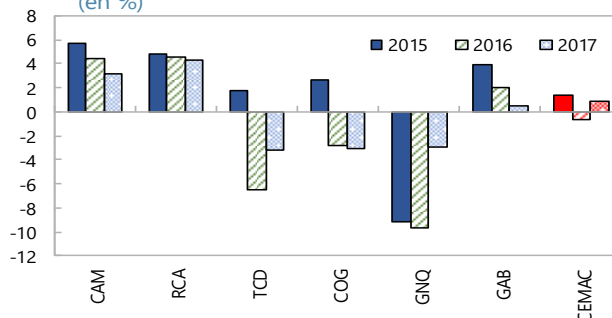
Graphique 1. CEMAC : Principaux Indicateurs Économiques, 2000–18

Après une reprise limitée en 2017, l'activité économique devrait accélérer en 2018, grâce à une reprise de la production de pétrole et à l'impact d'importants remboursements d'arriérés intérieurs par les gouvernements.

CEMAC : PIB nominal, 2017
(parts nationales)

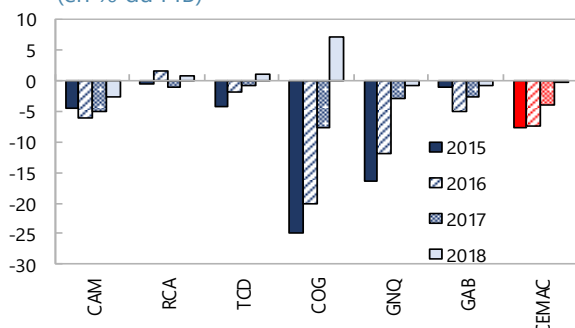


CEMAC : Croissance réelle du PIB, 2015-17
(en %)

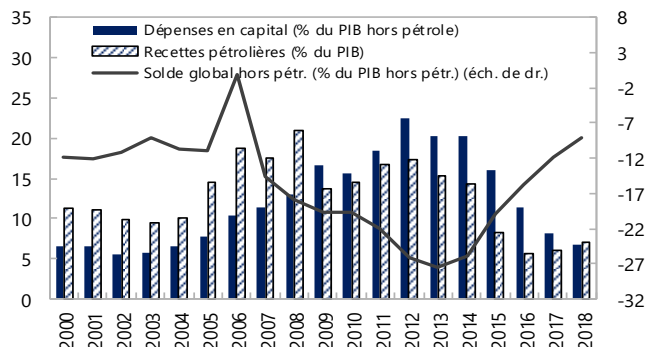


Atteint principalement par de fortes coupes budgétaires dans les dépenses non-prioritaires en 2016–17, à partir de 2018 l'assainissement budgétaire s'appuiera également sur des mesures génératrices de recettes, qui contribueront à la réduction des déficits et à une stabilisation du niveau de la dette publique.

CEMAC : Solde budgétaire global dons compris, 2015-18
(en % du PIB)

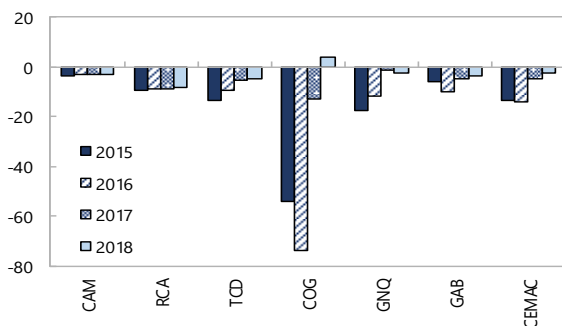


CEMAC : Principaux indicateurs budgétaires, 2000-18

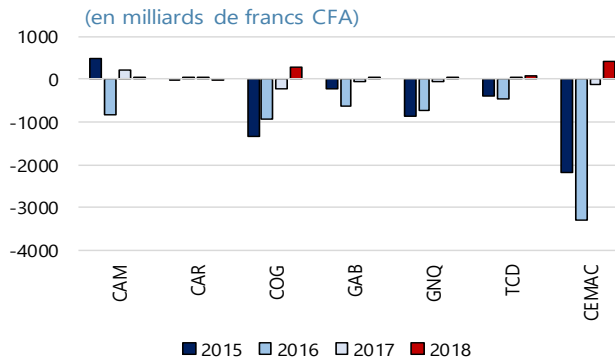


Ces efforts budgétaires aideront à la réduction importante du déficit des transactions courantes. Cela, couplé au financement des donateurs, à la politique monétaire restrictive de la BEAC, et à la mise en œuvre stricte de la réglementation des changes, contribuera à stabiliser les avoirs extérieurs nets de la BEAC.

CEMAC : Compte des transactions courantes, 2015-18
(en % du PIB)



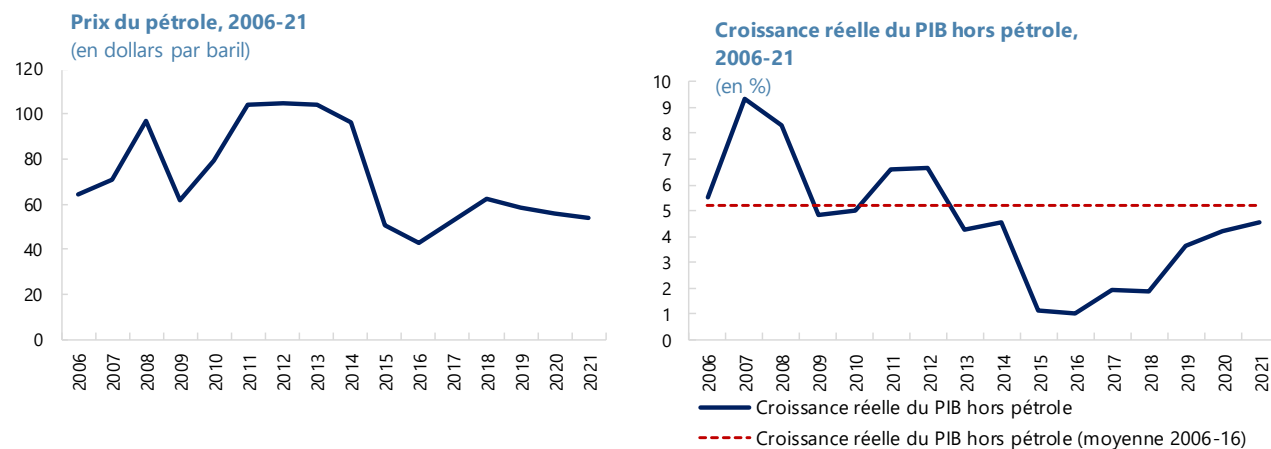
CEMAC : Variation des avoirs extérieurs nets, 2015-18
(en milliards de francs CFA)



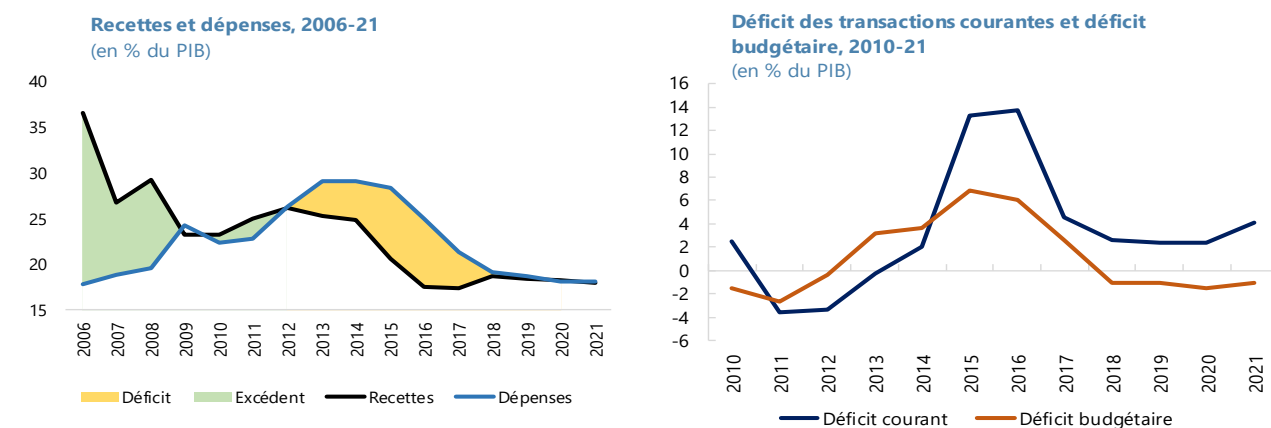
Sources : Autorités de la CEMAC et estimations des services du FMI.

Graphique 2. CEMAC : Principaux Indicateurs Économiques, 2006–21

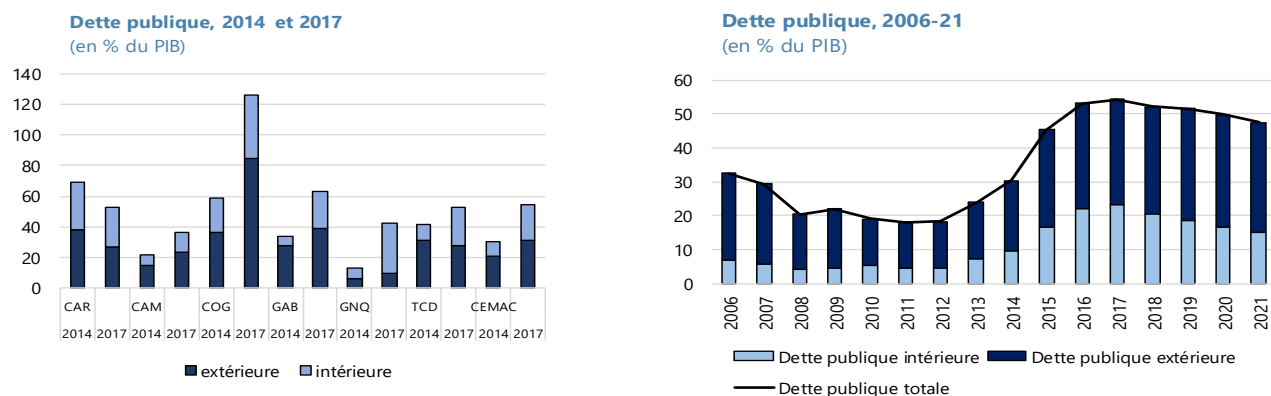
Les cours pétroliers devraient rester en dessous des maxima passés, et la production de pétrole dans la CEMAC est sur une tendance baissière. A moyen terme, la croissance sera aidée par un secteur non-pétrolier plus dynamique.



Les efforts d'assainissement budgétaire seront le principal outil pour restaurer la stabilité du secteur extérieur, aidés par les efforts de rationalisation des dépenses et les mesures visant à augmenter les recettes non-pétrolières à moyen terme.



Après une forte augmentation en 2014–16, la dette publique a commencé à se stabiliser en 2017, et devrait baisser à partir de 2018.

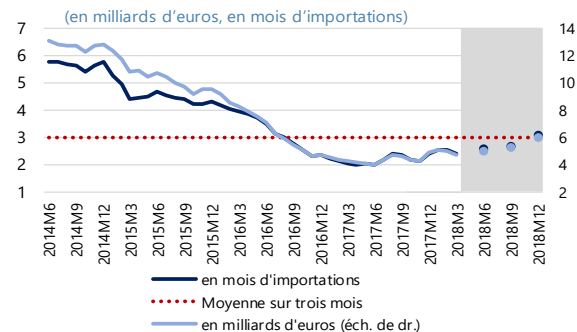


Sources : GAS Live, autorités de la CEMAC et estimations des services du FMI.

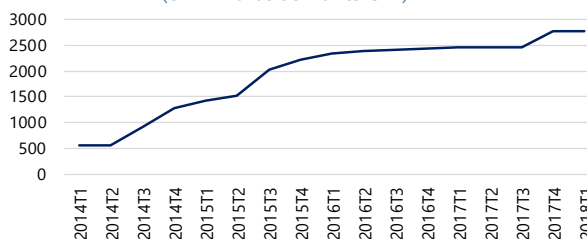
Graphique 3. Indicateurs Monétaires, 2014-18

Après un redressement au cours du second semestre de 2017, les réserves officielles ont légèrement baissé au cours du premier trimestre de 2018. Si les avances statutaires ont été gelées...

CEMAC : Couverture des réserves, juin 2016 - décembre 2018
(en milliards d'euros, en mois d'importations)

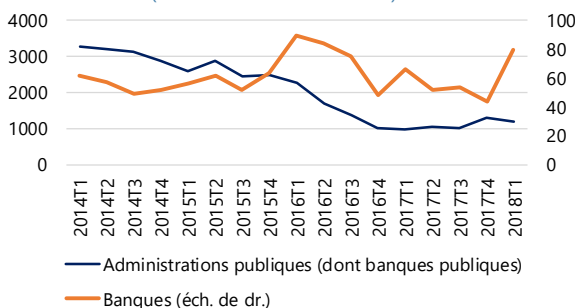


Avances et dette consolidée, mars 2014 - mars 2018
(en milliards de francs CFA)

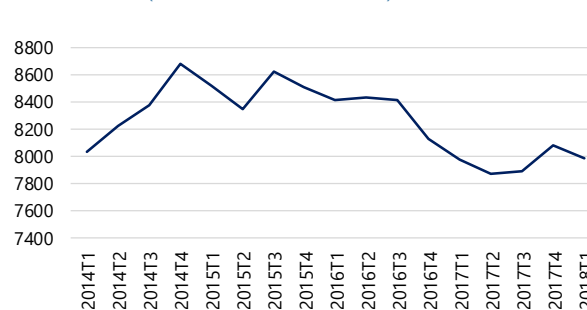


... les États ont réduit leurs dépôts auprès de la BEAC au cours du premier trimestre de 2018, certains États ayant maintenant des réserves de liquidité limitées. Malgré une baisse des dépôts au premier trimestre, ...

Dépôts des États et des banques à la BEAC, mars 2014 - mars 2018
(en milliards de francs CFA)

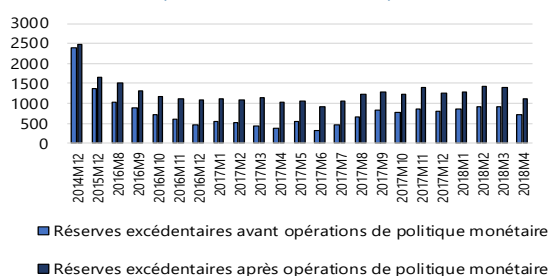


Total des dépôts, mars 2014 - mars 2018
(en milliards de francs CFA)



...les réserves excédentaires du secteur bancaire sont restées stables début 2018, du fait en partie d'une baisse du crédit au secteur privé.

Réserves excédentaires des banques, décembre 2014 - avril 2018
(en milliards de francs CFA)



Crédit au secteur privé, mars 2014 - mars 2018
(en milliards de francs CFA)



Sources : Autorités de la CEMAC et estimations des services du FMI.

Tableau 1. CEMAC : Principaux indicateurs économiques et financiers, 2015–22

	2015	2016	2017	2017	2018	2018	2019	2020	2021	2022
			Rapport	Estim.	Rapport					
			Estim. 17/389 ⁴	prél.	17/389 ⁴	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
(variation annuelle en pourcentage)										
Revenu national et prix										
PIB à prix constant ¹	1.4	-0.7	-0.6	0.9	1.6	2.7	3.4	3.2	2.7	3.7
PIB pétrolier ¹	2.4	-6.8	-3.7	-3.5	7.0	5.9	2.3	-1.1	-5.2	-1.4
PIB hors pétrole ¹	1.1	1.0	1.3	2.0	1.9	1.9	3.6	4.2	4.6	4.7
Prix à la consommation (moyenne sur la période) ²	2.8	1.3	1.1	0.8	1.5	1.6	1.8	2.2	2.4	2.4
Prix à la consommation (fin de période) ²	1.9	0.5	1.3	1.7	1.7	1.1	2.2	2.2	2.7	2.4
(variation annuelle en pourcentage de la monnaie au sens large en début de période)										
Monnaie et crédit										
Avoirs extérieurs nets	-17.7	-29.6	-1.1	-0.4	2.3	4.0	4.0	3.2
Avoirs intérieurs nets	11.7	24.9	-2.4	0.0	4.8	2.4	3.9	4.1
Monnaie au sens large	-6.0	-4.6	-3.5	-0.4	7.1	6.4	7.9	7.3
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)										
Épargne nationale brute	16.6	12.9	15.6	18.7	16.8	20.8	21.8	22.3	22.3	22.4
Investissement intérieur brut	29.8	26.6	20.6	23.2	21.0	23.3	24.1	24.7	26.4	25.0
Dont : investissement public	9.0	7.3	5.1	5.4	4.9	4.6	4.9	4.8	4.8	4.9
Opérations financières des États										
Recettes totales, dons exclus	19.9	16.8	15.8	16.6	16.5	17.8	17.6	17.5	17.3	17.3
Dépenses publiques	28.4	24.9	20.2	21.3	18.9	19.1	18.7	18.1	18.0	17.9
Solde budgétaire primaire de base ³	-5.3	-4.1	-0.2	-0.6	1.6	2.4	2.9	3.3	2.9	3.2
Solde budgétaire global, dons exclus	-8.5	-8.2	-4.8	-4.7	-2.9	-1.3	-1.1	-0.6	-0.8	-0.6
Solde budgétaire primaire, dons inclus	-6.8	-6.1	-1.9	-2.6	-0.1	1.0	1.0	1.5	1.1	1.3
Solde budgétaire global hors pétrole, dons exclus (en % du PIB hors pétrole)	-20.8	-16.6	-12.0	-13.1	-9.8	-10.2	-8.9	-7.3	-6.4	-5.8
Solde budgétaire primaire hors pétrole, dons inclus (en % du PIB hors pétrole)	-18.7	-14.1	-8.5	-10.5	-6.4	-7.4	-6.3	-4.8	-4.2	-3.6
Dettes publiques totales	45.4	53.2	52.1	54.5	52.5	52.3	51.6	49.8	47.6	44.6
Secteur extérieur										
Exportations de biens et de services non facteurs	34.6	30.1	32.2	33.1	31.4	34.2	32.7	31.0	29.2	28.2
Importations de biens et de services non facteurs	43.2	39.0	32.8	32.7	31.9	32.0	30.8	29.8	30.2	27.8
Solde des biens et de services non facteurs	-8.7	-8.9	-0.6	0.4	-0.5	2.2	1.8	1.2	-1.0	0.4
Compte des transactions courantes, dons inclus	-13.2	-13.7	-5.0	-4.5	-4.3	-2.6	-2.3	-2.4	-4.1	-2.7
Dettes publiques extérieures	28.1	29.6	32.6	32.8	34.2	31.8	33.4	33.1	32.7	31.7
Réserves officielles brutes (fin de période)										
Millions de dollars	10,344	4,972	5,890	5,807	7,199	7,513	9,110	10,248	11,710	13,067
Mois d'import. de biens et de services (moins import. intra-régionales)	4.3	2.3	2.7	2.4	3.0	3.1	3.7	3.9	4.5	4.9
Pourcentage de la monnaie au sens large	56.4	29.3	31.1	30.6	35.4	35.3	39.2	40.8	42.9	44.6
Pour mémoire :										
Nominal (milliards de francs CFA)	46,449	45,092	46,206	46,779	47,633	49,162	50,920	53,269	55,766	58,880
Franc CFA pour un dollar, moyenne	591	593	...	581
Franc CFA pour un dollar, fin de l'année	603	622	...	554
Production de pétrole (en milliers de barils par jour)	943.1	881.3	854.0	827.2	884.5	874.6	888.7	886.3	840.0	820.9
Prix du pétrole (en dollars par baril)	50.8	42.8	50.3	52.8	50.2	62.3	58.2	55.6	54.1	53.6

Sources : données des autorités et estimations et projections des services du FMI.

¹ Estimé après avoir ramené à l'année de référence de toutes les séries nationales de PIB réel à 2005.² En utilisant comme pondération la part, estimée en PPA, des pays membres dans le PIB de la CEMAC en dollars.³ Hors dons, investissements financés sur ressources extérieures et paiements d'intérêts.⁴ Renvoie aux estimations publiées dans le rapport du FMI n° 17/389.

Tableau 2. CEMAC : Comptes nationaux, 2015–22

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
	Estim.	Estim.	Estim. pré.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
	(variation annuelle en %)							
PIB réel								
Cameroun	5.7	4.5	3.2	4.0	4.5	4.8	5.0	5.2
République centrafricaine	4.8	4.5	4.3	4.3	5.0	5.0	5.0	5.0
Tchad	1.8	-6.4	-3.1	3.5	3.4	6.8	4.8	4.6
République du Congo	2.6	-2.8	-3.1	2.0	3.7	-0.1	-1.8	0.8
Guinée équatoriale	-9.1	-9.7	-2.9	-7.9	-2.7	-2.5	-1.5	1.1
Gabon	3.9	2.1	0.5	2.0	3.4	4.2	4.5	4.5
CEMAC	1.4	-0.7	0.9	2.7	3.4	3.2	2.7	3.7
PIB nominal								
Cameroun	5.8	4.5	3.6	4.6	5.8	6.4	6.6	6.9
République centrafricaine	11.3	11.1	8.0	8.4	8.6	8.3	8.1	8.1
Tchad	-6.3	-7.6	-4.0	5.7	6.0	9.9	7.9	7.6
République du Congo	-27.3	-8.7	9.7	13.7	1.5	-4.1	-6.0	-0.6
Guinée équatoriale	-32.2	-16.1	5.7	-1.4	-3.0	-0.6	1.5	4.5
Gabon	-5.4	-2.3	4.4	5.2	2.0	5.2	5.3	4.4
CEMAC	-10.0	-2.9	3.7	5.1	3.6	4.6	4.7	5.6
PIB réel hors pétrole								
Cameroun	4.4	5.1	4.7	4.2	4.9	5.1	5.4	5.6
République centrafricaine	4.8	4.5	4.3	4.3	5.0	5.0	5.0	5.0
Tchad	-2.9	-6.0	-0.5	1.5	2.5	3.6	4.0	3.0
République du Congo	5.3	-3.2	-7.9	-5.4	1.7	2.5	3.6	4.0
Guinée équatoriale	-10.1	-5.9	-0.2	-4.4	-0.3	0.1	0.6	2.3
Gabon	3.8	3.3	1.7	2.3	4.0	5.0	5.2	5.2
CEMAC	1.1	1.0	2.0	1.9	3.6	4.2	4.6	4.7
Prix à la consommation (moyenne sur la période)								
Cameroun	2.7	0.9	0.6	1.1	1.3	2.0	2.0	2.0
République centrafricaine	4.5	4.6	4.1	4.0	3.4	3.2	3.0	3.0
Tchad	6.8	-1.1	-0.9	2.1	2.6	3.0	3.0	3.0
République du Congo	3.2	3.2	0.5	1.6	1.8	2.1	2.4	2.8
Guinée équatoriale	1.7	1.4	0.7	0.6	1.4	1.9	2.5	3.0
Gabon	-0.1	2.1	2.7	2.8	2.5	2.5	2.5	2.5
CEMAC	2.8	1.3	0.8	1.6	1.8	2.2	2.4	2.4
Prix à la consommation (fin de période)								
Cameroun	1.5	0.3	0.8	1.1	1.3	2.0	2.0	2.0
République centrafricaine	4.8	4.7	4.2	3.6	3.4	3.0	3.0	3.0
Tchad	4.1	-4.9	7.2	-2.3	5.4	2.5	5.1	2.1
République du Congo	4.1	0.0	1.8	1.7	2.1	2.2	2.6	3.0
Guinée équatoriale	1.6	2.0	-0.2	1.3	1.5	2.3	2.7	3.3
Gabon	-1.2	4.1	1.1	2.8	2.5	2.5	2.5	2.5
CEMAC	1.9	0.5	1.7	1.1	2.2	2.2	2.7	2.4
	(en % du PIB)							
Épargne nationale brute								
Cameroun	23.9	24.3	23.5	23.8	24.3	24.8	25.3	25.9
République centrafricaine	4.9	5.1	5.2	6.9	8.4	9.1	9.6	10.2
Tchad	13.3	7.5	16.1	18.1	18.4	19.3	19.6	16.9
République du Congo	-6.9	-27.6	11.0	23.2	24.3	20.1	16.0	13.6
Guinée équatoriale	4.0	-1.4	5.3	4.3	5.8	6.8	5.9	7.5
Gabon	29.2	24.3	25.6	27.4	29.4	31.4	32.0	33.0
CEMAC	16.6	12.9	18.7	20.8	21.8	22.3	22.3	22.4
Investissement intérieur brut								
Cameroun	27.7	27.5	26.2	26.8	27.2	27.7	28.3	28.9
République centrafricaine	13.9	13.7	13.8	15.3	15.9	16.0	15.5	15.5
Tchad	26.9	16.7	21.4	22.8	23.9	24.2	24.6	21.4
République du Congo	47.2	46.3	24.0	19.0	18.9	19.0	19.6	20.0
Guinée équatoriale	21.7	10.4	6.7	6.7	8.7	10.7	22.8	12.0
Gabon	34.8	34.2	30.5	30.8	31.5	31.1	30.6	29.8
CEMAC	29.8	26.6	23.2	23.3	24.1	24.7	26.4	25.0

Sources : données des autorités et estimations et projections des services du FMI.

Tableau 3a. CEMAC : Balance des paiements, 2015–22

(milliards de francs CFA)

	2015	2016	2017	2017	2018	2018	2019	2020	2021	2022
	Estim.	Estim.	Rapport 17/389	Estim. pré.	Rapport 17/389	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
Solde des transactions courantes	-6,145	-6,192	-2,298	-2,128	-2,040	-1,261	-1,188	-1,265	-2,298	-1,564
Solde des biens et services	-4,032	-4,009	-267	171	-220	1,092	938	619	-566	230
Exportations totales	16,052	13,559	14,873	15,471	14,970	16,834	16,633	16,490	16,282	16,612
Exportations de biens	14,140	11,594	12,863	13,377	12,915	14,682	14,424	14,217	13,872	14,077
Exportations de pétrole	10,453	8,001	9,010	9,487	8,818	10,727	10,063	9,446	8,691	8,492
Exportations non pétrolières	3,686	3,593	3,853	3,890	4,097	3,955	4,362	4,771	5,181	5,585
Exportations de services	1,912	1,965	2,010	2,094	2,055	2,152	2,209	2,273	2,410	2,534
Importations totales	20,084	17,568	15,140	15,300	15,190	15,742	15,695	15,870	16,848	16,382
Importations de biens	12,532	10,442	8,873	8,782	8,939	8,912	8,945	9,010	9,972	9,365
Importations de services	7,552	7,125	6,267	6,518	6,250	6,830	6,749	6,860	6,876	7,016
Revenu, net	-2,377	-2,469	-2,545	-2,716	-2,304	-2,838	-2,629	-2,449	-2,294	-2,398
Revenu, crédits	213	221	231	217	243	245	270	286	302	312
Revenu, débits	2,590	2,690	2,777	2,933	2,548	3,083	2,899	2,735	2,596	2,710
Revenu des investissements, débit	-2,044	-2,128	-1,090	-2,316	-1,157	-2,442	-2,294	-2,151	-2,029	-2,152
Dont : intérêts payés sur la dette publique	-126	-328	-292	-279	-266	-275	-280	-267	-257	-259
Dont : intérêts payés sur la dette non publique	-18	-30	-33	-29	-25	-20	-10	0	3	3
Transferts courants, net	264	285	513	416	484	485	503	565	562	604
Transferts courants privés, net	266	252	461	407	387	434	431	443	435	470
Transferts courants publics, net	-2	34	52	9	96	51	72	121	127	134
Soldes du compte de capital et du compte financier	3,111	2,631	1,907	1,512	1,120	221	536	1,073	2,498	1,861
Solde du compte de capital (transferts de capitaux inclus)	191	177	223	340	200	201	233	251	268	288
Solde du compte financier (réserves incluses)	2,920	2,453	1,684	1,172	920	20	304	821	2,229	1,574
Investissement direct, net	3,663	3,679	2,490	3,283	2,866	3,070	3,429	3,535	4,138	3,392
Investissement de portefeuille, net	-23	-13	-6	-6	-5	-6	-7	-6	-5	11
Autres investissements, net	-720	-1,213	-800	-2,106	-1,941	-3,044	-3,118	-2,708	-1,903	-1,829
Erreurs et omissions, net	579	94	0	-399	0	0	0	0	0	0
Balance globale des paiements	-2,456	-3,467	-391	-1,015	-921	-1,040	-651	-192	200	298
Financement	2,456	3,467	391	1,015	921	1,040	651	192	-200	-298
Avoirs de réserve (accumulation -) ¹	2,345	3,314	-296	-231	-724	-785	-817	-558	-713	-661
Financement exceptionnel	111	153	688	1,245	1,644	1,825	1,468	750	513	363
<i>Pour mémoire :</i>										
PIB nominal	46,449	45,092	46,206	46,779	47,633	49,162	50,920	53,269	55,766	58,880
Avoirs extérieurs bruts (fin de période)										
Milliards de francs CFA	6,238	3,093	3,285	3,218	4,004	3,953	4,738	5,283	5,993	6,651
Mois d'importations de biens et services	4.3	2.3	2.7	2.4	3.0	3.1	3.7	3.9	4.5	4.9
Avoirs extérieurs nets (fin de période)										
Milliards de francs CFA	5,548	2,254	2,147	2,131	2,405	2,552	2,994	3,358	3,982	4,697
Mois d'importations de biens et services	3.8	1.7	1.7	1.6	1.8	2.0	2.3	2.5	3.0	3.5

Sources : BEAC et estimations et projections des services du FMI.

¹ Ne reflète pas l'accumulation de réserves par les services centraux de la BEAC.

Tableau 3b. CEMAC : Balance des paiements, 2015–22

(% du PIB)

	2015	2016	2017	2017	2018	2018	2019	2020	2021	2022
	Estim.	Estim.	Rapport 17/389	Estim. pré.	Rapport 17/389	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
Solde des transactions courantes	-13.2	-13.7	-5.0	-4.5	-4.3	-2.6	-2.3	-2.4	-4.1	-2.7
Solde des biens et services	-8.7	-8.9	-0.6	0.4	-0.5	2.2	1.8	1.2	-1.0	0.4
Exportations totales	34.6	30.1	32.2	33.1	31.4	34.2	32.7	31.0	29.2	28.2
Exportations de biens	30.4	25.7	27.8	28.6	27.1	29.9	28.3	26.7	24.9	23.9
Exportations de pétrole	22.5	17.7	19.5	20.3	18.5	21.8	19.8	17.7	15.6	14.4
Exportations non pétrolières	7.9	8.0	8.3	8.3	8.6	8.0	8.6	9.0	9.3	9.5
Exportations de services	4.1	4.4	4.3	4.5	4.3	4.4	4.3	4.3	4.3	4.3
Importations totales	43.2	39.0	32.8	32.7	31.9	32.0	30.8	29.8	30.2	27.8
Importations de biens	27.0	23.2	19.2	18.8	18.8	18.1	17.6	16.9	17.9	15.9
Importations de services	16.3	15.8	13.6	13.9	13.1	13.9	13.3	12.9	12.3	11.9
Revenu, net	-5.1	-5.5	-5.5	-5.8	-4.8	-5.8	-5.2	-4.6	-4.1	-4.1
Revenu, crédits	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5
Revenu, débits	5.6	6.0	6.0	6.3	5.3	6.3	5.7	5.1	4.7	4.6
Dont :										
Revenu des investissements, débit	-4.4	-4.7	-2.4	-5.0	-2.4	-5.0	-4.5	-4.0	-3.6	-3.7
Dont : intérêts payés sur la dette publique	-0.3	-0.7	-0.6	-0.6	-0.6	-0.6	-0.5	-0.5	-0.5	-0.4
Dont : intérêts payés sur la dette non publique	0.0	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Transferts courants, net	0.6	0.6	1.1	0.9	1.0	1.0	1.0	1.1	1.0	1.0
Transferts courants privés, net	0.6	0.6	1.0	0.9	0.8	0.9	0.8	0.8	0.8	0.8
Transferts courants publics, net	0.0	0.1	0.1	0.0	0.2	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2
Soldes du compte de capital et du compte financier	6.7	5.8	4.1	3.2	2.4	0.4	1.1	2.0	4.5	3.2
Solde du compte de capital (transferts de capitaux inclus)	0.4	0.4	0.5	0.7	0.4	0.4	0.5	0.5	0.5	0.5
Solde du compte de capital	6.3	5.4	3.6	2.5	1.9	0.0	0.6	1.5	4.0	2.7
Investissement direct, net	7.9	8.2	5.4	7.0	6.0	6.2	6.7	6.6	7.4	5.8
Investissement de portefeuille, net	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres investissements, net	-1.5	-2.7	-1.7	-4.5	-4.1	-6.2	-6.1	-5.1	-3.4	-3.1
Erreurs et omissions, net	1.2	0.2	0.0	-0.9	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Balance globale des paiements	-5.3	-7.7	-0.8	-2.2	-1.9	-2.1	-1.3	-0.4	0.4	0.5
Financement	5.3	7.7	0.8	2.2	1.9	2.1	1.3	0.4	-0.4	-0.5
Avoirs de réserve (accumulation -) ¹	5.0	7.3	-0.6	-0.5	-1.5	-1.6	-1.6	-1.0	-1.3	-1.1
Financement exceptionnel	0.2	0.3	1.5	2.7	3.5	3.7	2.9	1.4	0.9	0.6
<i>Pour mémoire :</i>										
PIB nominal (milliards de francs CFA)	46,449	45,092	46,206	46,779	47,633	49,162	50,920	53,269	55,766	58,880

Sources : BEAC et estimations et projections des services du FMI.

¹ Ne reflète pas l'accumulation de réserves par les services centraux de la BEAC.

Tableau 4a. CEMAC : Soldes budgétaires, 2015–22

(% du PIB)

	2015	2016	2017	2017	2018	2018	2019	2020	2021	2022
			Rapport		Rapport					
			Estim.	17/389	Estim. pré.	17/389	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
Solde budgétaire global (dons exclus)										
Cameroun	-4.5	-6.5	-4.3	-5.3	-3.8	-2.9	-2.2	-1.7	-1.7	-1.6
République centrafricaine	-7.8	-4.4	-5.5	-6.5	-5.4	-6.6	-6.9	-6.7	-6.0	-5.8
Tchad	-7.8	-4.9	-4.6	-4.6	-3.3	-3.4	-3.7	-2.5	-2.0	-1.2
République du Congo	-25.6	-21.0	-7.5	-8.2	2.0	6.6	7.4	6.8	2.7	3.4
Guinée équatoriale	-16.3	-12.0	-8.1	-2.9	-5.8	-0.9	-0.5	0.3	-0.1	-0.2
Gabon	-1.0	-5.0	-1.9	-2.6	-1.2	-0.7	-1.7	-0.2	0.9	1.2
CEMAC	-8.5	-8.2	-4.8	-4.7	-2.9	-1.3	-1.1	-0.6	-0.8	-0.6
Solde budgétaire global (dons inclus)										
Cameroun	-4.4	-6.2	-3.9	-5.0	-3.5	-2.6	-2.0	-1.5	-1.5	-1.4
République centrafricaine	-0.6	1.6	0.4	-1.1	1.0	0.9	0.7	0.2	0.2	0.3
Tchad	-4.4	-2.0	0.6	-0.8	0.6	0.9	-0.2	0.7	0.6	1.5
République du Congo	-24.8	-20.1	-7.1	-7.6	2.6	7.1	7.9	7.4	3.3	4.1
Guinée équatoriale	-16.3	-12.0	-8.1	-2.9	-5.8	-0.9	-0.5	0.3	-0.1	-0.2
Gabon	-1.0	-5.0	-1.9	-2.6	-1.2	-0.7	-1.7	-0.2	0.9	1.2
CEMAC	-7.8	-7.4	-3.7	-3.9	-2.1	-0.4	-0.3	0.2	-0.1	0.1
Solde budgétaire de référence¹										
Cameroun	-4.0	-5.4	-3.3	-4.5	-3.5	-2.8	-2.3	-1.5	-1.5	-1.5
République centrafricaine	-0.6	1.6	0.4	-1.1	1.0	0.9	0.7	0.2	0.2	0.3
Tchad	1.5	1.7	1.2	-0.2	-0.4	-1.0	-1.2	-0.8	-0.4	0.1
République du Congo	-11.6	-13.3	-2.8	-3.8	-3.9	-2.5	1.0	2.9	4.2	4.1
Guinée équatoriale	-22.2	-8.2	-6.4	-2.4	-4.9	-0.2	-0.6	1.2	0.5	0.0
Gabon	5.4	0.1	-1.7	-2.1	-1.8	-2.7	-3.0	-0.5	0.9	0.9
CEMAC	-3.6	-3.1	-2.0	-2.5	...	-2.0	-1.5	-0.2	0.2	0.0
Solde budgétaire primaire (dons inclus)										
Cameroun	-4.0	-5.4	-2.1	-4.1	-1.5	-1.8	-1.3	-0.9	-1.0	-0.9
République centrafricaine	-0.1	2.1	0.8	-0.8	1.3	1.2	1.0	0.5	0.5	0.6
Tchad	-2.7	0.1	2.2	0.8	1.2	2.2	0.8	1.7	1.6	2.3
République du Congo	-23.8	-17.4	-5.1	-5.4	5.7	9.5	9.9	9.3	5.3	5.9
Guinée équatoriale	-15.9	-11.5	-7.2	-2.4	-4.3	-0.2	1.0	1.8	1.4	1.4
Gabon	1.1	-2.7	0.6	-0.1	1.3	2.1	1.1	2.5	3.5	3.6
CEMAC	-6.8	-6.1	-1.9	-2.6	-0.1	1.0	1.0	1.5	1.1	1.3
Recettes publiques (dons exclus)										
Cameroun	16.4	14.7	14.3	15.0	14.8	15.5	15.6	15.6	15.8	15.9
République centrafricaine	7.1	8.2	9.1	8.3	9.6	9.2	9.5	9.8	10.1	10.3
Tchad	10.5	9.6	10.4	10.8	10.6	11.5	11.1	12.0	12.1	12.6
République du Congo	31.8	33.2	23.6	27.9	27.8	34.4	34.5	35.0	33.5	34.5
Guinée équatoriale	28.8	18.7	18.7	19.4	18.3	18.3	17.3	16.6	16.0	15.8
Gabon	21.1	17.1	17.6	16.4	17.8	17.7	17.6	17.8	18.2	18.1
CEMAC	19.9	16.8	15.8	16.6	16.5	17.8	17.6	17.5	17.3	17.3
Dépenses publiques (dont prêts nets moins remboursements)										
Cameroun	20.9	21.2	17.7	20.4	17.5	18.4	17.9	17.3	17.5	17.5
République centrafricaine	14.9	12.6	14.6	14.8	14.9	15.8	16.4	16.5	16.1	16.2
Tchad	18.3	14.5	14.9	15.5	13.9	14.9	14.8	14.4	14.1	13.8
République du Congo	57.4	54.1	31.2	36.1	25.7	27.8	27.2	28.2	30.8	31.1
Guinée équatoriale	45.1	30.7	26.8	22.3	24.1	19.3	17.8	16.3	16.2	15.9
Gabon	22.1	22.1	19.4	19.0	19.1	18.4	19.2	18.0	17.2	16.9
CEMAC	28.4	24.9	20.2	21.3	18.9	19.1	18.7	18.1	18.0	17.9
Dettes publiques totales										
Cameroun	30.9	32.5	33.7	36.7	34.5	37.7	37.8	37.2	36.0	34.6
République centrafricaine	64.0	56.0	51.8	52.9	47.0	47.0	41.9	38.6	35.7	33.0
Tchad	43.8	52.4	49.3	53.1	46.7	48.1	45.1	41.5	38.4	35.1
République du Congo	110.2	126.5	126.6	126.6	119.1	110.3	107.2	110.0	113.1	107.6
Guinée équatoriale	36.4	47.9	45.5	42.6	56.5	43.5	46.0	46.4	47.2	45.3
Gabon	44.7	64.2	59.0	62.7	59.1	58.3	58.9	55.1	50.9	47.4
CEMAC	45.4	53.2	52.1	54.5	52.5	52.3	51.6	49.8	47.6	44.6

Sources : données des autorités et estimations et projections des services du FMI.

¹ Le solde budgétaire de référence correspond au solde budgétaire global moins 20 % des recettes pétrolières et moins 80 % des recettes pétrolières supérieures à la moyenne observées au cours des trois années précédentes.

Tableau 4b. CEMAC : Soldes budgétaires, 2015–22
(% du PIB hors pétrole)

	2015	2016	2017	2017	2018	2018	2019	2020	2021	2022
			Rapport	Rapport						
		Estim.	17/389	Estim. pré.	17/389	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
Solde budgétaire hors pétrole (dons exclus)										
Cameroun	-7.9	-9.0	-6.3	-7.5	-5.9	-5.2	-4.3	-3.5	-3.3	-3.2
République centrafricaine	-7.8	-4.4	-5.5	-6.5	-5.4	-6.6	-6.9	-6.7	-6.0	-5.8
Tchad	-14.6	-9.6	-9.7	-9.7	-8.6	-9.8	-9.3	-9.0	-8.3	-7.8
République du Congo	-64.9	-57.3	-26.9	-41.0	-22.1	-32.4	-28.3	-24.9	-22.6	-18.6
Guinée équatoriale	-56.7	-34.8	-29.5	-24.7	-24.0	-19.3	-15.5	-12.0	-10.8	-9.7
Gabon	-12.1	-14.3	-13.2	-13.3	-9.6	-11.3	-11.3	-8.0	-5.6	-4.8
CEMAC	-20.8	-16.6	-12.0	-13.1	-9.8	-10.2	-8.9	-7.3	-6.4	-5.8
Solde budgétaire hors pétrole (dons inclus)										
Cameroun	-7.8	-8.7	-5.2	-7.2	-4.3	-4.9	-4.1	-3.2	-3.1	-3.0
République centrafricaine	-0.6	1.6	0.4	-1.1	1.0	0.9	0.7	0.2	0.2	0.3
Tchad	-10.4	-6.0	-3.5	-5.2	-3.9	-4.5	-5.1	-5.0	-5.0	-4.4
République du Congo	-63.5	-56.5	-26.0	-39.9	-20.9	-31.2	-27.1	-23.7	-21.4	-17.4
Guinée équatoriale	-56.7	-34.8	-29.5	-24.7	-24.0	-19.3	-15.5	-12.0	-10.8	-9.7
Gabon	-12.3	-13.8	-13.2	-12.0	-9.6	-10.6	-11.3	-8.0	-5.6	-4.8
CEMAC	-19.9	-15.7	-10.3	-11.9	-8.1	-9.0	-7.9	-6.3	-5.6	-4.9
Solde de base¹										
Cameroun	-1.7	-4.0	-1.1	-1.5	-1.0	0.0	0.6	1.1	1.2	1.3
République centrafricaine	-3.5	-1.6	-2.1	-2.5	-1.6	-1.8	-1.5	-1.2	-1.0	-0.8
Tchad	-6.9	-3.4	-2.2	-1.9	-0.4	-0.3	-0.6	0.8	1.5	2.6
République du Congo	-36.7	-23.0	-4.3	-6.1	9.9	20.2	21.6	18.7	9.4	10.2
Guinée équatoriale	-22.9	-15.9	-10.7	-3.9	-7.4	-1.2	-0.6	0.4	-0.2	-0.2
Gabon	1.5	-2.6	0.4	-1.4	2.2	2.2	2.5	3.5	4.3	4.7
CEMAC	-7.7	-6.6	-2.0	-2.2	0.2	1.4	1.9	2.4	2.0	2.3
Solde budgétaire primaire hors pétrole (dons inclus)										
Cameroun	-7.4	-7.9	-4.1	-6.3	-3.5	-4.0	-3.4	-2.6	-2.6	-2.4
République centrafricaine	-0.1	2.1	0.8	-0.8	1.3	1.2	1.0	0.5	0.5	0.6
Tchad	-8.3	-3.5	-1.6	-3.2	-3.1	-3.0	-3.8	-3.7	-3.8	-3.3
République du Congo	-62.0	-51.7	-22.5	-35.7	-14.4	-26.0	-22.6	-19.7	-17.9	-14.4
Guinée équatoriale	-56.1	-34.2	-28.4	-24.1	-22.0	-18.4	-13.7	-10.2	-8.9	-7.8
Gabon	-9.0	-11.0	-9.2	-9.7	-6.1	-7.2	-7.3	-4.2	-2.1	-1.5
CEMAC	-18.7	-14.1	-8.5	-10.5	-6.4	-7.4	-6.3	-4.8	-4.2	-3.6
Recettes publiques (dons exclus)										
Cameroun	17.2	15.2	14.8	15.6	15.3	16.1	16.1	16.0	16.1	16.3
République centrafricaine	7.1	8.2	9.1	8.3	9.6	9.2	9.5	9.8	10.1	10.3
Tchad	13.2	11.9	12.4	12.9	13.0	13.9	13.6	15.1	15.4	16.4
République du Congo	52.4	52.7	43.4	53.1	58.3	77.9	76.9	71.4	60.6	58.0
Guinée équatoriale	40.4	24.8	24.8	26.2	23.2	24.3	22.0	20.5	19.3	18.8
Gabon	31.7	24.2	25.1	23.7	24.9	25.7	24.8	24.4	24.5	24.1
CEMAC	24.6	20.1	19.1	20.2	19.9	22.0	21.4	20.9	20.3	20.2
Dépenses publiques (prêts nets moins remboursements inclus)										
Cameroun	21.8	21.9	18.4	21.1	18.1	19.1	18.4	17.8	17.9	17.9
République centrafricaine	14.9	12.6	14.6	14.8	14.9	15.8	16.4	16.5	16.1	16.2
Tchad	22.9	18.0	17.9	18.4	17.0	18.1	18.1	18.2	17.9	17.9
République du Congo	94.5	85.9	57.2	68.6	54.0	62.9	60.5	57.5	55.8	52.2
Guinée équatoriale	63.3	40.7	35.4	30.0	30.5	25.5	22.6	20.2	19.5	19.0
Gabon	33.1	31.3	27.8	27.4	26.6	26.8	27.2	24.7	23.2	22.5
CEMAC	35.1	29.8	24.3	25.9	22.8	23.6	22.8	21.6	21.2	20.8
Recettes non pétrolières (dons exclus)										
Cameroun	14.0	12.9	...	13.5	...	13.8	14.1	14.3	14.6	14.7
République centrafricaine	7.1	8.2	...	8.3	...	9.2	9.5	9.8	10.1	10.3
Tchad	8.3	8.4	...	8.7	...	8.3	8.8	9.2	9.6	10.0
République du Congo	29.6	28.6	...	27.6	...	30.5	32.2	32.6	33.1	33.6
Guinée équatoriale	6.6	5.9	...	5.3	...	6.2	7.1	8.1	8.7	9.3
Gabon	21.0	17.0	...	14.1	...	15.5	15.9	16.7	17.6	17.7
CEMAC	14.4	13.2	13.1	12.8	13.8	13.4	13.9	14.4	14.8	15.0

Sources : données des autorités et estimations et projections des services du FMI.

¹ Solde budgétaire global hors dons et investissements financés sur ressources extérieures.

Tableau 5. CEMAC : Conformité aux critères de convergence, 2015–22

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
		Estim.	Estim. préél.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
	(en % du PIB)							
Solde budgétaire¹								
Cameroun	-1.6	-3.9	-4.5	-2.8	-2.3	-1.5	-1.5	-1.5
République centrafricaine	-3.5	-1.6	-1.1	0.9	0.7	0.2	0.2	0.3
Tchad	-5.5	-2.7	-0.2	-1.0	-1.2	-0.8	-0.4	0.1
République du Congo	-22.3	-14.5	-3.8	-2.5	1.0	2.9	4.2	4.1
Guinée équatoriale	-16.3	-12.0	-2.4	-0.2	-0.6	1.2	0.5	0.0
Gabon	1.0	-1.8	-2.1	-2.7	-3.0	-0.5	0.9	0.9
<i>Nombre de pays ne respectant pas ce critère</i>	5	6	4	3	2	0	0	0
Hausse des prix à la consommation (≤ 3 %)								
	(en %)							
Cameroun	2.7	0.9	0.6	1.1	1.3	2.0	2.0	2.0
République centrafricaine	4.5	4.6	4.1	4.0	3.4	3.2	3.0	3.0
Tchad	6.8	-1.1	-0.9	2.1	2.6	3.0	3.0	3.0
République du Congo	3.2	3.2	0.5	1.6	1.8	2.1	2.4	2.8
Guinée équatoriale	1.7	1.4	0.7	0.6	1.4	1.9	2.5	3.0
Gabon	-0.1	2.1	2.7	2.8	2.5	2.5	2.5	2.5
<i>Nombre de pays ne respectant pas ce critère</i>	3	2	1	1	1	1	0	0
Niveau de la dette publique (≤ 70 % du PIB)								
	(en % du PIB)							
Cameroun	30.9	32.5	36.7	37.7	37.8	37.2	36.0	34.6
République centrafricaine	64.0	56.0	52.9	47.0	41.9	38.6	35.7	33.0
Tchad	43.8	52.4	53.1	48.1	45.1	41.5	38.4	35.1
République du Congo	110.2	126.5	126.6	110.3	107.2	110.0	113.1	107.6
Guinée équatoriale	36.4	47.9	42.6	43.5	46.0	46.4	47.2	45.3
Gabon	44.7	64.2	62.7	58.3	58.9	55.1	50.9	47.4
<i>Nombre de pays ne respectant pas ce critère</i>	1	1	1	1	1	1	1	1
Non-accumulation d'arriérés publics² (≤ 0)								
	(en % du PIB)							
Cameroun	-1.7	-0.5	0.0	0.1	-0.5	0.0
République centrafricaine	-3.6	-6.5	-7.7	-5.5	-3.3	-0.9	-0.8	-0.7
Tchad	2.3	0.6	0.8	-2.1	-0.9	-0.4	-0.3	-0.3
République du Congo	2.0	2.3	0.1	-2.2	-0.7	-0.1	0.0	...
Guinée équatoriale	14.6	6.6	-3.9	-0.5	-1.0	-1.5	-1.1	-1.5
Gabon	-4.9	-2.0	-0.5	-0.9	-0.9	0.0
<i>Nombre de pays ne respectant pas ce critère³</i>	0	6	6

Sources : données des autorités et estimations et projections des services du FMI.

¹ Jusqu'en 2016, le solde budgétaire de base (c'est-à-dire le solde budgétaire global, hors dons et investissements financés sur ressources extérieures) devait être positif. À compter de 2017, le solde budgétaire de référence (c'est-à-dire le solde budgétaire global moins 20 % des recettes pétrolières et moins 80 % des recettes pétrolières supérieures à la moyenne observées au cours des trois années précédentes) doit être supérieur à -1,5 % du PIB.

² Variation du ratio stock d'arriérés/PIB. Comprend les arriérés de paiement intérieurs et extérieurs et estimés à partir des données fournies par les autorités nationales (qui ne coïncident pas nécessairement avec les constatations des équipes de la CEMAC).

³ Évaluation de la Commission de la CEMAC à partir de : i) la non-accumulation de nouveaux arriérés durant l'année ; et ii) le remboursement progressif des arriérés existants conformément à un calendrier rendu public.

Tableau 6. CEMAC : Situation monétaire, 2015–20

(milliards de francs CFA, sauf indication contraire)

	2015	2016	2017	2017	2017	2017	2018	2018	2019	2020
			Juin	Sept.						
			Estim.	Estim.	Rapport 17/389	Estim. prél.	Rapport 17/389	Proj.	Proj.	Proj.
(en milliards de francs CFA)										
Avoirs extérieurs nets	5,888	2,616	2,192	2,314	2,495	2,573	2,735	2,998	3,448	3,835
Dont : BEAC	5,548	2,254	1,768	2,049	2,147	2,131	2,405	2,552	2,994	3,358
Avoirs extérieurs	6,238	3,093	2,624	3,014	3,285	3,218	4,004	3,953	4,738	5,283
Dont :										
Compte d'opérations	3,288	1,156	1,961	2,438	2,300	2,552	2,002	2,767	2,843	2,642
Engagements extérieurs	-691	-839	-857	-965	-1,139	-1,088	-1,599	-1,401	-1,743	-1,925
Banques commerciales	341	362	424	265	348	442	329	447	453	477
Avoirs extérieurs	735	754	797	688	734	802	719	817	825	843
Engagements extérieurs	-395	-392	-373	-423	-386	-360	-390	-370	-371	-366
Avoirs intérieurs nets	5,181	7,940	7,921	7,772	8,080	7,939	8,587	8,191	8,624	9,124
Crédit net à l'État	-6	2,689	2,666	2,706	2,564	2,937	2,688	2,965	3,077	3,104
BEAC, net	-96	1,645	1,636	1,796	1,671	1,946	1,819	1,878	2,034	1,953
Dont :										
Avances et dette consolidée	2,214	2,446	2,468	2,474	2,754	2,770	2,668	2,773	2,773	2,772
Prêts du FMI	177	201	235	354	543	491	1,008	803	1,145	1,327
Autres	-3	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépôts des États	-2,484	-1,002	-1,067	-1,032	-1,626	-1,316	-1,942	-1,698	-1,884	-2,146
Banques commerciales, net	90	1,044	1,031	910	893	991	869	1,087	1,043	1,152
Crédit net aux organismes publics	-516	-418	-480	-373	-419	-371	-425	-382	-391	-397
Crédit net au secteur privé	6,851	7,082	7,033	6,911	7,027	6,955	7,378	7,069	7,346	7,814
Autres postes, net	-1,147	-1,413	-1,298	-1,471	-1,093	-1,582	-1,054	-1,461	-1,409	-1,396
Monnaie au sens large	11,070	10,556	10,113	10,086	10,575	10,512	11,322	11,190	12,072	12,959
Circulation fiduciaire hors banques	2,556	2,432	2,245	2,195	2,601	2,436	2,790	2,468	2,652	2,823
Dépôts bancaires	8,513	8,123	7,867	7,892	7,973	8,076	8,532	8,722	9,420	10,136
(variation annuelle en pourcentage de la monnaie au sens large en début de période)										
Avoirs extérieurs nets	-17.7	-29.6	-18.9	-8.1	-1.1	-0.4	2.3	4.0	4.0	3.2
Avoirs intérieurs nets	11.7	24.9	13.1	2.3	-2.4	0.0	4.8	2.4	3.9	4.1
Crédit net à l'État	14.5	24.3	11.4	8.3	-1.1	2.4	1.2	0.3	1.0	0.2
Crédit net au secteur privé	-0.8	2.1	3.4	-1.4	-0.5	-1.2	3.3	1.1	2.5	3.9
Autres postes, net	0.1	-2.4	-2.4	-5.4	-0.7	-1.6	0.4	1.2	0.5	0.1
Monnaie au sens large	-6.0	-4.6	-5.7	-5.8	-3.5	-0.4	7.1	6.4	7.9	7.3
Vélocité (PIB/monnaie au sens large)	4.2	4.3	4.6	4.6	4.4	4.5	4.2	4.4	4.2	4.1
(en % du PIB)										
Monnaie au sens large	23.8	23.4	21.6	21.6	22.9	22.5	23.8	22.8	23.7	24.3
Dépôts des banques privées	13.2	13.0	12.1	12.1	12.4	12.4	12.9	12.8	13.3	13.7
Crédit net au secteur privé	14.7	15.7	15.0	14.8	15.2	14.9	15.5	14.4	14.4	14.7

Sources : BEAC et estimations des services du FMI.

Tableau 7. CEMAC : Comptes résumés de la banque centrale, 2015–20
(milliards de francs CFA, sauf indication contraire)

	2015	2016	2017	2017	2017	2017	2017	2018	2018	2018	2018	2018	2019	2020
	Déc.	Déc.	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Déc.	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Déc.	Déc.	Déc.
		Estim.	Estim.	Estim.	Estim.	Rapport 17/389	Estim.	Estim.	Proj.	Proj.	Rapport 17/389	Proj.	Proj.	Proj.
Avoirs extérieurs nets	5,548	2,254	1,955	1,768	2,049	2,147	2,131	2,024	2,120	2,252	2,405	2,552	2,994	3,358
Avoirs ¹	6,238	3,093	2,766	2,624	3,014	3,285	3,218	3,103	3,297	3,459	4,004	3,953	4,738	5,283
Dont :														
Compte d'opérations	3,288	1,156	2,008	1,961	2,438	2,300	2,552	2,617	2,637	2,594	2,002	2,767	2,843	2,642
Engagements	-691	-839	-811	-857	-965	-1,139	-1,088	-1,078	-1,177	-1,207	-1,599	-1,401	-1,743	-1,925
Avoirs intérieurs nets	-70	1,864	1,945	1,960	1,954	1,868	2,069	2,195	2,096	2,020	1,821	1,931	1,733	1,675
Crédit net à l'État	-96	1,645	1,652	1,636	1,796	1,671	1,946	2,061	1,958	1,897	1,819	1,878	2,034	1,953
Créances	2,388	2,647	2,638	2,703	2,827	3,297	3,261	3,250	3,345	3,375	3,762	3,576	3,918	4,099
Avances et dette consolidée	2,214	2,446	2,450	2,468	2,474	2,754	2,770	2,773	2,773	2,773	2,754	2,773	2,773	2,772
dont Cameroun	138	231	266	281	294	577	577	577	577	577	577	577	577	577
République centrafricaine	76	78	78	78	78	78	79	81	81	81	27	81	81	81
Tchad	457	494	466	468	469	469	480	480	480	480	435	480	480	480
République du Congo	572	572	572	572	572	572	572	572	572	572	572	572	572	572
Guinée équatoriale	517	618	615	615	606	604	609	609	609	609	604	609	609	609
Gabon	453	453	453	453	453	453	453	453	453	453	453	453	453	453
Crédit au FMI	177	201	187	235	354	543	491	477	572	602	1,008	803	1,145	1,327
Dépôts des États	-2,484	-1,002	-985	-1,067	-1,032	-1,626	-1,316	-1,190	-1,387	-1,478	-1,942	-1,698	-1,884	-2,146
dont non alloués		-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1
Cameroun	-782	-299	-308	-343	-303	-880	-656	-662	-610	-610	-1,009	-592	-478	-403
République centrafricaine	-14	-35	-21	-16	-32	-40	-45	-23	-34	-31	-49	-27	-19	-21
Tchad	-123	-77	-75	-77	-122	-117	-93	-134	-124	-114	-111	-144	-108	-157
République du Congo	-709	-206	-237	-106	-122	-121	-93	-114	-246	-307	-235	-380	-619	-819
Guinée équatoriale	-323	-177	-144	-280	-217	-234	-114	-144	-227	-269	-225	-239	-286	-318
Gabon	-532	-208	-200	-245	-235	-232	-315	-111	-146	-146	-311	-315	-374	-429
Créances nettes sur des établissements financiers	277	628	603	634	453	509	440	462	466	451	314	381	27	50
Autres postes, net	-250	-409	-311	-310	-295	-313	-316	-328	-328	-328	-313	-328	-328	-328
Base monétaire	5,478	4,118	3,900	3,727	4,002	4,014	4,200	4,219	4,216	4,272	4,227	4,483	4,728	5,032
Monnaie en circulation	2,556	2,432	2,276	2,245	2,195	2,601	2,436	2,273	2,248	2,283	2,717	2,468	2,652	2,823
Réserves des banques	2,846	1,631	1,554	1,425	1,750	1,201	1,717	1,863	1,877	1,893	1,231	1,914	1,993	2,118
dont Réserves obligatoires	1,071	448	442	441	439	...	442	450	578	588	...	598	646	695
Réserves excédentaires	1,451	857	814	718	1,041	...	977	1,115	995	995	...	995	1,000	1,050
Encaisses	323	326	297	266	270	...	297	299	305	310	...	321	347	373
Autres	76	54	70	57	57	212	47	84	90	96	193	102	83	91
<i>Pour mémoire :</i>														
Couverture de réserve de la monnaie au sens large (en %)	56.4	29.3	27.3	26.0	29.9	31.1	30.6	n.a.	n.a.	n.a.	...	35.3	39.2	40.8
Base monétaire/dépôts (en %)	64.3	50.7	48.9	47.4	50.7	50.3	52.0	n.a.	n.a.	n.a.	...	51.4	50.2	49.7

Sources : BEAC.

¹ Réserves internationales brutes, incluant l'or, les réserves de change, la position des réserves auprès du FMI et le solde global net du compte d'opérations auprès du Trésor français.

Tableau 8. CEMAC : Avoirs extérieurs nets de la banque centrale, 2016–21
(milliards de francs CFA)

	2016	2017	2017	2017	2017	2017	2018	2018	2018	2018	2018	2019	2020	2021
	Déc.	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Déc.	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Déc.	Déc.	Déc.	Déc.
	Estim.	Estim.	Estim.	Estim.	Rapport 17/389	Estim. préél.	Estim.	Proj.	Proj.	Rapport 17/389	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
Avoirs extérieurs nets de la BEAC														
Encours	2,254	1,955	1,768	2,049	2,147	2,131	2,024	2,120	2,252	2,405	2,552	2,994	3,358	3,982
Variation par rapport à la fin de l'exercice précédent	-3,294	-298	-486	-205	-107	-123	-106	-11	121	259	421	443	363	625
dont Cameroun	-824	-88	-106	70	83	216	92	44	-61	-17	2	19	-15	88
République centrafricaine	12	4	20	27	-15	35	-21	-21	-16	-30	-21	0	13	16
Congo	-912	-61	-220	-219	-247	-207	-72	-11	76	298	300	162	-28	25
Gabon	-630	-27	-145	-105	-10	-64	-75	-14	23	75	52	141	245	313
Guinée équatoriale	-712	-54	30	82	70	-43	-74	-41	-1	-99	55	93	68	79
Tchad	-448	-16	0	33	105	45	25	37	127	32	83	58	91	104
non alloués	220	-56	-65	-93	-93	-105	19	-5	-27	0	-50	-30	-10	0

Sources : BEAC et projections des services du FMI.

Tableau 9. CEMAC : Notations des banques, janvier 2018^{1, 2}

	1	2	3	4	5
Pays (nombre de banques)					
Cameroun (14)	0	5	5	2	2
République centrafricaine (4)	0	0	4	0	0
Tchad (8)	0	1	4	2	1
République du Congo (11)	0	3	7	0	1
Guinée équatoriale (5)	0	2	3	0	0
Gabon (8)	0	3	4	3	0
CEMAC (52)	0	14	27	7	4

Source : Commission bancaire de l'Afrique centrale (COBAC).

1/ Notations : 1=solide; 2=bonne; 3=pas entièrement satisfaisante; 4=fragile, 5=critique.

2/ La COBAC utilisant des critères rigoureux, elle juge que la situation des banques appartenant aux trois premières catégories est globalement bonne.

Tableau 10. CEMAC : Indicateurs de solidité financière, 2010–17

(%)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017 novembre
Fonds propres								
Fonds propres réglementaires/actifs pondérés des risques ^{1,2}	14.8	11.2	12.4	13.0	13.7	14.0	13.4	15.4
Qualité des actifs								
Prêts improductifs (bruts)/total des prêts (bruts)	6.9	6.8	6.4	8.3	9.1	9.6	11.9	14.8
Prêts improductifs moins provisions/fonds propres	7.5	0.2	1.0	25.9	22.4	22.9	35.4	46.8
Résultat et rentabilité								
Rentabilité des fonds propres	18.2	23.9	23.2	27.2	20.3	16.4	23.5	-
Rentabilité des actifs ³	2.0	2.2	2.1	2.5	2.0	1.7	2.5	-
Liquidité								
Ratio actifs liquides/passifs à court terme	188.6	165.2	182.5	150.8	156.3	151.9	141.3	144.3
Total des dépôts/total des prêts (non interbancaires)	125.7	138.0	145.7	130.4	127.4	111.6	102.3	103.0
Crédit								
Encours de prêts brut (comptabilité des banques) (en milliards de francs CFA)	4837	5273	5948	7111	7699	8486	8991	8838
Encours de prêts bruts - taux de croissance annualisé		9.0	12.8	19.5	8.3	10.2	5.9	-1.5

Source : Commission bancaire de l'Afrique centrale (COBAC).

1 Les bénéfices de l'exercice en cours sont exclus de la définition des exigences de fonds propres, conformément aux lignes directrices de l'accord de Bâle 1. Les provisions générales sont incluses dans les fonds propres complémentaires («tier 2») à concurrence au maximum d'un montant égal à 1,25 % des actifs pondérés des risques. Les fonds propres obligatoires sont la somme des fonds propres de base («tier 1») et du minimum de fonds propres de base («tier 1») et complémentaires («tier 2»).

2 Les actifs pondérés des risques sont estimés selon la pondération suivante : 0 % pour les réserves liquides en monnaie intérieure et pour les créances dues à la banque centrale et 100 % pour tous les autres actifs.

3 Ratio bénéfices après impôts/moyenne des avoirs totaux en début et fin de période.

Tableau 11. CEMAC : Infractions aux ratios prudentiels, 2014–18

	Adéquation des fonds propres				Liquidité ¹				Immobilisations ²				Transformation des échéances ³				Niveau minimum de fonds propres ⁴				Limite à l'exposition à une contrepartie unique ⁵			
	2014	2015	2016	Jan-18	2014	2015	2016	Jan-18	2014	2015	2016	Jan-18	2014	2015	2016	Jan-18	2014	2015	2016	Jan-18	2014	2015	2016	Jan-18
	8%				min. 100 %				min. 100 %				min. 50 %				min. 10 milliards de FCFA				max. 45 %			
Pays (nombre de banques)																								
Cameroun (14)	4	3	3	3	3	3	3	2	4	4	5	3	4	3	3	4	3	4	5	4	5	5	6	5
République centrafricaine (4)	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	1	0	0	0	0	0	3	2	2	2	1	2	2
Tchad (9)	1	1	1	1	0	1	1	1	2	2	1	2	1	3	3	3	2	2	2	2	3	1	2	2
République du Congo (11)	0	1	1	1	0	4	4	6	1	5	3	3	1	2	2	1	1	4	3	2	2	2	1	1
Guinée équatoriale (5)	1	0	0	0	0	0	4	0	1	0	4	1	1	0	3	0	0	0	0	1	1	1	2	2
Gabon (8)	3	3	3	1	3	2	1	2	4	4	0	1	3	4	0	2	1	5	4	2	4	5	3	1
CEMAC (51)	9	8	8	6	6	10	0	12	12	15	14	11	10	12	11	10	7	18	16	13	17	14	15	13
(en % des dépôts) ⁶																								
Cameroun (14)	24	29	n.a	n.a	21	6	n.a	n.a	24	23	n.a	n.a	24	6	n.a	n.a	9	n.a	n.a	n.a	29	29	n.a	n.a
République centrafricaine (4)	0	0	n.a	n.a	0	0	n.a	n.a	0	0	n.a	n.a	0	0	n.a	n.a	0	46.5	n.a	n.a	24	24	n.a	n.a
Tchad (9)	13	1	n.a	n.a	0	12	n.a	n.a	18	16	n.a	n.a	13	28	n.a	n.a	6	15.8	n.a	n.a	38	15	n.a	n.a
République du Congo (11)	0	n.a	n.a	n.a	0	56	n.a	n.a	2	19	n.a	n.a	2	1	n.a	n.a	0	10.5	n.a	n.a	4	n.a	n.a	n.a
Guinée équatoriale (5)	32	0	n.a	n.a	0	0	n.a	n.a	32	0	n.a	n.a	32	0	n.a	n.a	0	0	n.a	n.a	32	23	n.a	n.a
Gabon (8)	5	4	n.a	n.a	19	2	n.a	n.a	19	21	n.a	n.a	5	10	n.a	n.a	2	11.6	n.a	n.a	19	21	n.a	n.a

Source : Commission bancaire de l'Afrique centrale (COBAC).

¹ Actifs à court terme jusqu'à un mois (échéance restante) sur passifs à court terme jusqu'à un mois (échéance restante).

² Fonds propres nets et autres ressources permanentes sur immobilisations.

³ Actifs à long terme de plus de 5 ans sur passifs à long terme de plus de 5 ans.

⁴ Le niveau minimum de fonds propres variaient selon les pays jusqu'en mai 2010 (en millions de FCFA) : Cameroun 1 000; République centrafricaine 200; Tchad 150; République du Congo 150; Guinée équatoriale 300; Gabon 1 000. Depuis juin 2010, le niveau minimum de fonds propres est de 5 milliards de francs CFA pour tous les pays.

⁵ L'exposition à une contrepartie unique est limitée à 45 % des fonds propres.

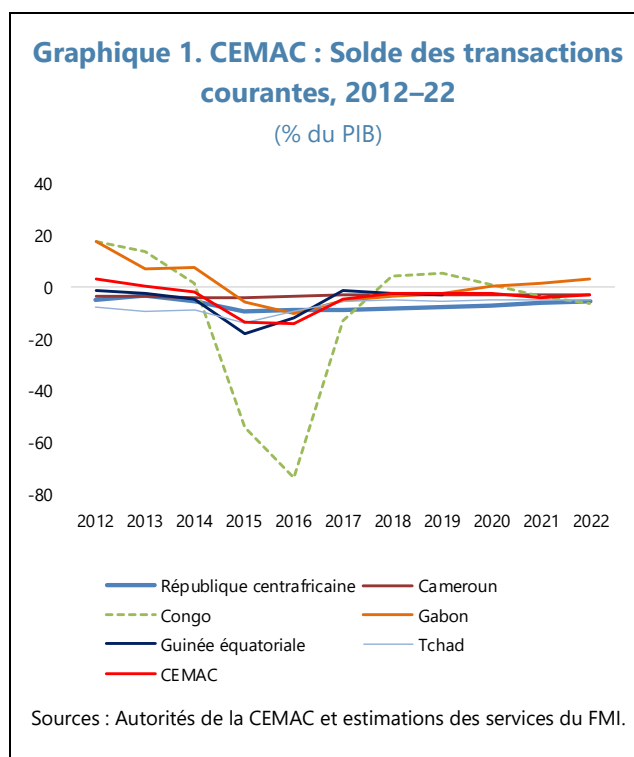
⁶ Dépôts des banques en infraction en pourcentage du total des dépôts de chaque pays.

Annexe I. CEMAC : Évaluation du secteur extérieur

La position extérieure de la CEMAC est plus fragile que ne le supposent ses facteurs fondamentaux et les politiques souhaitables. Le déficit des transactions courantes a diminué en 2017, sous l'effet du rebond des exportations nettes et du rééquilibrage budgétaire. Les réserves se sont stabilisées en 2017, mais restent bien en deçà des niveaux appropriés selon les indicateurs d'adéquation des réserves. En outre, les indicateurs de compétitivité hors prix sont préoccupants, ce qui appelle des réformes urgentes visant à créer un environnement propice à l'activité.

A. Évolution récente des comptes extérieurs

1. Après une nette dégradation en 2015–16, le solde des transactions courantes s'est amélioré, mais reste déficitaire. La faiblesse des prix des matières premières, conjuguée à des politiques budgétaires et monétaires expansionnistes, a contribué à creuser le déficit des transactions courantes de la CEMAC, de +3,3 % du PIB en 2012 à -13,7 % du PIB en 2016 (graphique 1). En 2017, le déficit des transactions courantes s'est réduit à environ 4,5 % du PIB, à la faveur de la hausse des prix du pétrole et de la baisse des importations. Cette amélioration a concerné l'ensemble des pays membres de la CEMAC, mais d'importantes disparités demeurent entre pays, les déficits des transactions courantes variant de moins de 3 % du PIB au Cameroun et en Guinée équatoriale à 13 % du PIB au Congo.¹ Des politiques budgétaire et monétaire plus restrictives et la faiblesse de la demande intérieure ont favorisé la résorption du déficit des transactions courantes dans la plupart des pays membres.



2. À moyen terme, le déficit des transactions courantes devrait retrouver ses niveaux d'avant la crise. À la faveur d'un fort assainissement budgétaire (dans le cadre de programmes soutenus par le FMI), d'une politique monétaire restrictive et de l'application stricte de la

¹ Le compte des transactions courantes du Congo a été très volatile durant 2014–17, sous l'effet du choc des cours du pétrole, de la diminution de la production de pétrole jusqu'en 2016 et de l'augmentation des importations liées au secteur pétrolier. L'amélioration attendue en 2017–19 repose sur la contraction des importations liées au secteur pétrolier et sur la progression sensible de la production de pétrole (exploitation d'un nouveau champ).

réglementation des changes, ainsi que de la remontée des prix mondiaux du pétrole, ce déficit devrait se réduire à 2,5 % du PIB en 2018 et se stabiliser à ce niveau à moyen terme.²

En conséquence, les projections tablent sur une augmentation des réserves officielles, qui devraient représenter 5 mois d'importations d'ici 2022, contre 2,4 mois d'importations à fin 2016.

3. Bien que l'investissement direct étranger (IDE) ait traditionnellement occupé une place prépondérante dans les flux de financement extérieur, le non-rapatriement des recettes d'exportation a récemment pesé sur le compte de capital. L'IDE a été relativement stable ces cinq dernières années, s'élevant en moyenne à 6,5 % du PIB. Malgré la crise, l'IDE n'a pas ralenti sensiblement, car il résulte essentiellement des bénéfices réinvestis. À moyen terme, l'IDE devrait rester globalement stable, sous l'effet de la remontée des cours des matières premières et de la mise en œuvre des réformes structurelles. En revanche, les incertitudes causées par la crise dans la région et la crainte d'une dévaluation qui en a découlé ont entraîné le non-rapatriement des recettes d'exportation et possiblement des sorties de capitaux, en particulier en 2017. La conduite de politiques macroéconomiques saines rétablira la confiance, ce qui, conjugué à une application plus stricte de la réglementation des changes, devrait favoriser le redressement des réserves de change.

B. Adéquation des Réserves

4. La couverture des réserves de la CEMAC reste très inférieure aux niveaux appropriés. Après avoir fortement chuté les années précédentes, la couverture des réserves s'est stabilisée en 2017 pour s'établir à 2,4 mois d'importations à la fin de l'année (graphique 3), ce qui reste très en deçà de la référence de cinq mois d'importations considérée comme appropriée pour une union monétaire riche en ressources naturelles. Dans le même esprit, d'après une analyse coûts-bénéfices, le niveau des réserves est inférieur à la fourchette optimale, qui varie entre 5 et 12 mois d'importations, selon le différentiel de taux d'intérêt avec le reste du monde.³ Cependant, il est possible de considérer que le niveau optimal des réserves est peut-être plus faible, compte tenu de la garantie du Trésor français relative à la convertibilité du franc CFA. En outre, fin 2017, les réserves ne représentaient pas plus de 50 % de l'indicateur d'adéquation des réserves du FMI, soit bien en deçà de la fourchette de 100–150 %, considérée comme globalement adéquate à des fins de précaution. L'évaluation de l'adéquation des réserves semble toutefois légèrement plus favorable si l'on se réfère aux ratios relatifs à la masse monétaire et aux passifs à court terme (de 30 % et 280 % respectivement, pour des seuils minimaux de 20 et à 100 %).

5. La reconstitution de volants de réserves à moyen terme requiert des politiques économiques adéquates. La couverture des réserves devrait progressivement se redresser à moyen terme à mesure que l'assainissement budgétaire est mis en œuvre et la politique monétaire resserrée tout en veillant à protéger la croissance et la stabilité financière. Les réserves de la BEAC ont atteint un point d'inflexion au milieu de l'année 2017 et ont augmenté jusqu'à février 2018, en

² En 2021, le solde des transactions courantes devrait baisser temporairement à environ -4 % du PIB, du fait de l'importation exceptionnelle (financée par IDE) d'une unité flottante de GNL en Guinée équatoriale.

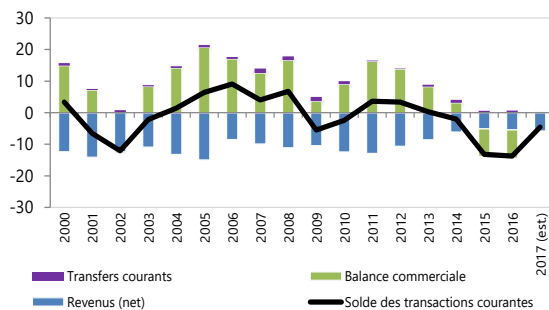
³ Dabla-Norris, E., J., I. Kim, et K. Shorono, "Optimal Precautionary Reserves for Low-Income Countries: A Cost-Benefits Analysis", IMF Working Paper, n° 11/249, 2011.

partie grâce aux décaissements des financements du FMI en faveur du Cameroun, du Gabon, et de la République centrafricaine fin 2017, mais aussi sous l'effet des efforts d'ajustement. Elles semblent cependant avoir diminué au cours des deux mois suivants, sur fond de dérapages budgétaires au Cameroun et au Gabon. Même s'il est prévu qu'elle augmente fortement d'ici la fin de l'année (avec la correction des dérapages budgétaires et la poursuite des efforts d'assainissement budgétaire) et durant les années suivantes, la couverture des réserves à moyen terme resterait quelque peu inférieure au niveau considéré comme approprié pour une union monétaire riche en ressources naturelles, plaçant ainsi la région en situation de vulnérabilité face à des chocs extérieurs défavorables.

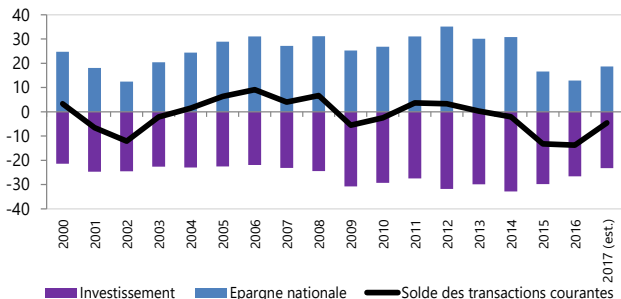
Graphique 2. CEMAC : Évolution du secteur extérieur, 2000-17

Le solde courant régional s'est amélioré - sous l'effet de l'évolution de ... du ralentissement de l'investissement... la balance commerciale et ...

CEMAC : Solde des transactions courantes, 2000-17
(en % du PIB)

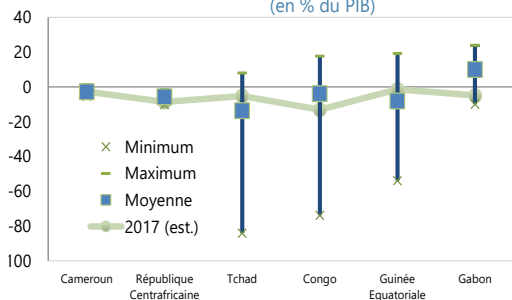


CEMAC : Solde des transactions courantes, 2000-17
(en % du PIB)



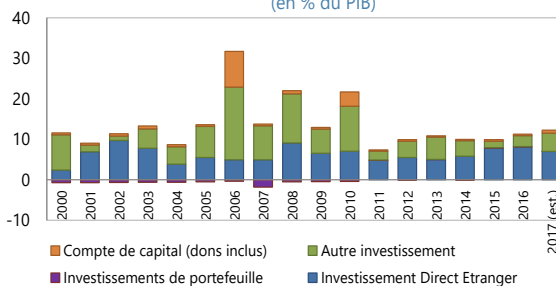
... dans la plupart des pays de la CEMAC.

CEMAC : Soldes des transactions courantes, 2000-17
(en % du PIB)



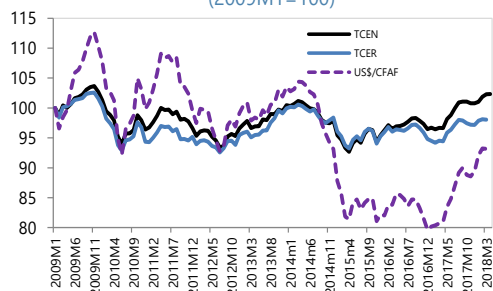
Les IDE constituent une source stable de financement extérieur, même si les prêts diminuent.

CEMAC : Financement du compte des transactions courantes, 2000-17
(en % du PIB)



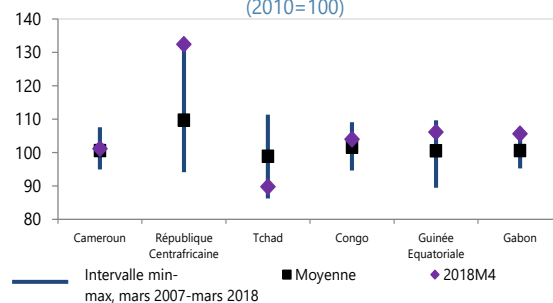
Le taux de change effectif réel régional s'est apprécié, reflétant l'appréciation de l'euro...

CEMAC : Taux de change effectifs réel et nominal, 2009-mars 2018
(2009M1=100)

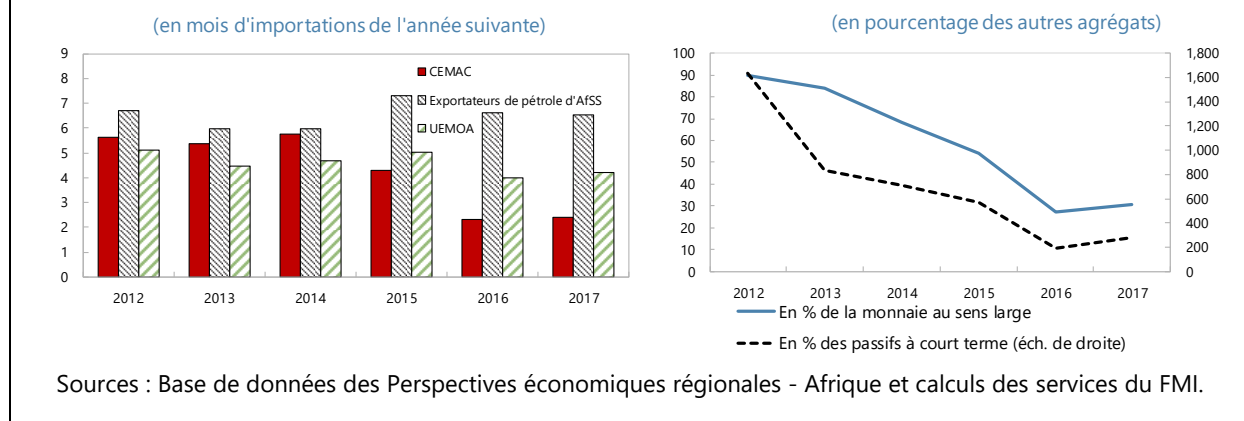


...tandis que les pressions inflationnistes restent modérées dans la plupart des pays de la CEMAC.

CEMAC : Taux de change effectif réel des pays de la CEMAC, 2007-mars 2018
(2010=100)



Sources : Autorités de la CEMAC ; Statistiques financières internationales (SFI) ; Calculs des services du FMI.

Graphique 3. BEAC : Couverture des Réserves de Change, 2012–17

C. Évaluation du taux de change

6. Les évaluations du compte des transactions courantes et du taux de change effectif réel (TCER) en 2017 semblent indiquer une légère surévaluation par rapport aux fondamentaux.

Après avoir été globalement stable en 2016 et durant le premier semestre 2017, le TCER s'est apprécié d'environ 4 % en glissement annuel en avril 2018, essentiellement sous l'effet de l'appréciation de l'euro vis-à-vis du dollar américain. Deux modèles standards ont été utilisés pour évaluer la position extérieure de la région CEMAC. Le premier est le

modèle de l'indice du taux de change effectif réel (ITCER) de la méthode EBA-Lite qui, en comparant l'ITCER ajusté à la norme, indique une légère surévaluation de 5 % en 2017. Ce modèle ne rend cependant pas très bien compte de l'évolution du TCER. Le deuxième modèle, qui lui est préféré, est le modèle du compte de transactions courantes (CC) de la méthode EBA-Lite, qui compare le solde sous-jacent du compte des transactions courantes à la norme estimée par le modèle. Ce modèle indique une surévaluation de 16,6 %, avec un déficit des transactions extérieures pour 2017 estimé à -4,5 % du PIB, par rapport à une norme de -0,5 % du PIB (en supposant une élasticité du compte courant par rapport au TCER de -0,24).⁴ La position extérieure est dès lors considérée plus fragile que ne le supposent les fondamentaux et les politiques souhaitables.⁵ Pour remédier à cette fragilité

Évaluations de la stabilité extérieure

sur (+)/sous (-) évaluation implicite (pourcentage)	
Modèle TCER	-5.2
Modèle du compte des transactions courantes (CC)	16.6
Pour mémoire (en pourcentage du PIB)	
Estimation CC 2017	-4.5
Norme CC	-0.5
Écart CC	-4
dont écarts de politique	-1.1

⁴ Cette norme a été estimée en agrégeant les contributions par pays. Les indicateurs économiques et les caractéristiques démographiques ont respectivement été pondérés en fonction du PIB (en PPA) et de la population.

⁵ Les politiques souhaitables reposent sur des projections établies pour 2022 et sont définies comme suit : i) accumulation des réserves égale à 1,3 % du PIB par an, ii) déficit budgétaire égal à 0,6 % du PIB et iii) ratio crédit privé/PIB égal à 15 %.

de la position extérieure, il sera nécessaire de mettre en œuvre une combinaison de mesures dont : un rééquilibrage budgétaire comme prévu dans le cadre des programmes appuyés par le FMI dans les pays membres de la CEMAC pour réduire la demande globale et les exportations; et des réformes structurelles visant à renforcer le climat des affaires, la gouvernance et la productivité pour encourager l'investissement et les exportations (voir la section suivante).

D. Compétitivité structurelle

7. Selon les indicateurs de l'enquête *Doing Business* de la Banque mondiale, les pays de la CEMAC continuent d'avoir de moins bons résultats que des pays comparables, signe qu'il est possible d'améliorer considérablement le climat des affaires. Il est bien connu que les faiblesses du climat des affaires dont attestent les scores relativement bas obtenus par les pays de la CEMAC, entravent la croissance du secteur privé et la création d'emplois, qui sont nécessaires pour s'affranchir d'une croissance portée par les dépenses publiques et pour réduire la pauvreté de façon durable. Plus précisément :

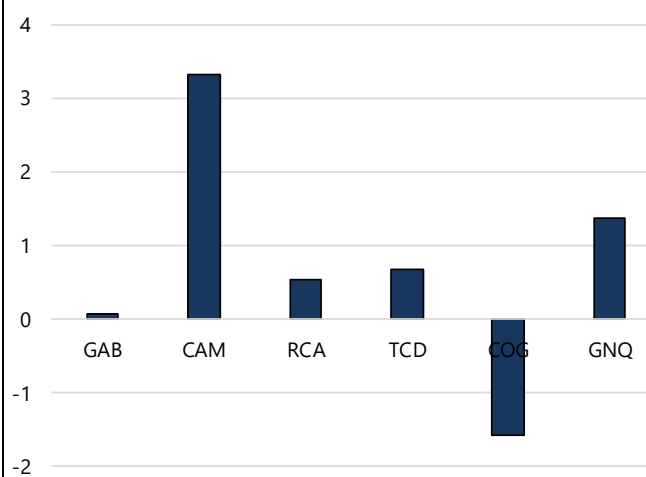
- **S'agissant du classement général de la conduite des affaires, les pays de la CEMAC sont à la traîne par rapport aux pays comparables** de la région

de l'Union économique et monétaire de l'Afrique de l'Ouest (UEMOA), bien qu'ils soient comparables aux pays exportateurs de pétrole de l'Afrique subsaharienne. Les progrès accomplis entre 2015 et 2017 dans ce classement ont été inégaux entre les pays de la CEMAC : le Cameroun a légèrement progressé, tandis que d'autres pays n'ont pratiquement pas évolué ou ont même vu une détérioration de la qualité du climat des affaires (graphique 4).⁶ La piètre performance des pays de la

CEMAC se retrouve dans les différentes sous-composantes des indicateurs généraux de la conduite des affaires, les obstacles les plus lourds à la conduite des affaires se situant aux niveaux de la création d'entreprise, du raccordement à l'électricité, de l'exécution des contrats et du commerce transfrontalier (graphique 5). En outre, le manque d'infrastructures

Graphique 4. CEMAC : Evolution de la Distance par Rapport à la Frontière en Matière de Conduite des Affaires (2015–17)

(un chiffre positif indique une amélioration)



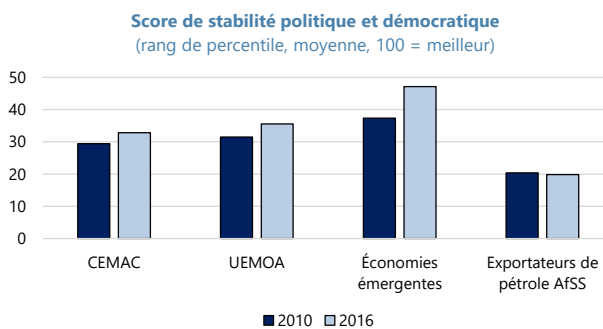
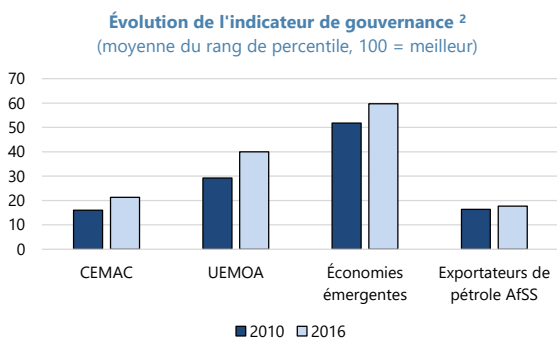
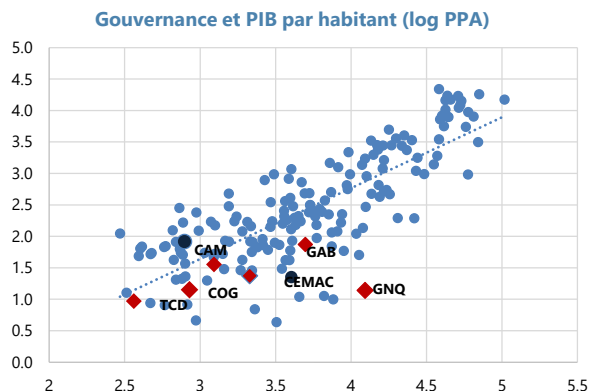
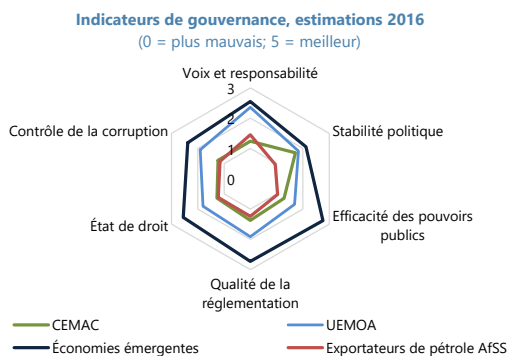
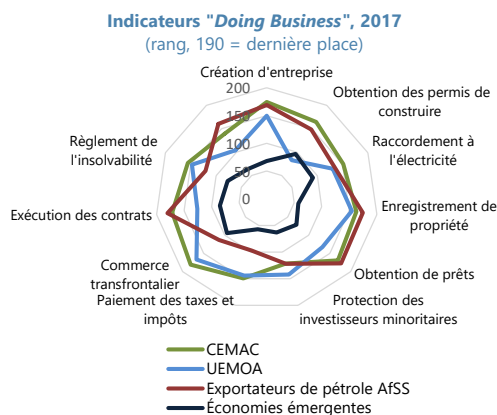
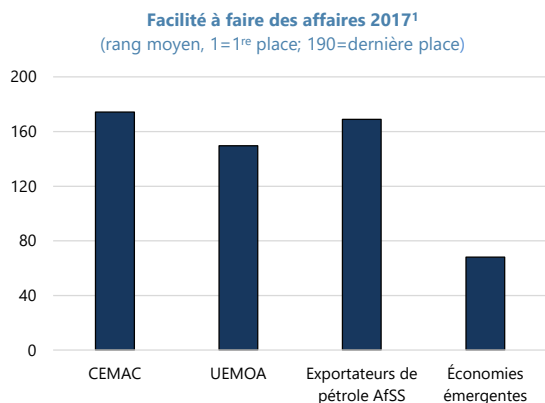
Source : Rapport "Doing business" 2018 de la Banque mondiale.

⁶ Les résultats doivent être interprétés avec prudence compte tenu du nombre réduit de répondants, d'une couverture géographique limitée et d'hypothèses normalisées sur les contraintes affectant les entreprises et la disponibilité des informations.

appropriées et d'approvisionnement fiable en énergie demeure un problème et les procédures de paiement des impôts et de transfert de propriété restent lourdes.

- **Les indicateurs de gouvernance semblent aussi indiquer des résultats décevants pour les pays de la CEMAC.** En effet, les pays de la CEMAC ont accusé un retard par rapport aux pays comparables de l'UEMOA et aux pays émergents, d'après les « indicateurs de gouvernance » de la Banque mondiale, et ont fait des progrès moins marqués ces 15 dernières années que les autres groupes de pays. En outre, la gouvernance est plus faible dans la CEMAC, même après avoir pris en compte les niveaux de revenu par habitant (graphique 5).

Graphique 5. CEMAC : Indicateurs de la Gouvernance et de la Conduite des Affaires



Sources : Rapport «Doing business» 2018 de la Banque mondiale ; Indicateurs mondiaux de la gouvernance de 2016 ; et calculs des services du FMI.

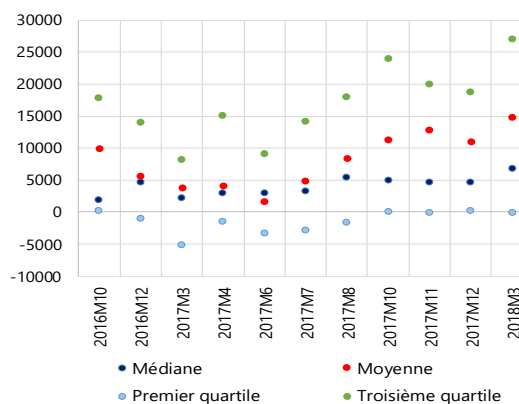
¹ Pays exportateurs de pétrole d'Afrique subsaharienne = Angola, Nigéria, et Soudan du Sud.

² L'indicateur général de la gouvernance (indicateurs mondiaux de la gouvernance) est obtenu en calculant la moyenne simple des notes relatives à la maîtrise de la corruption, l'efficacité des pouvoirs publics, l'état de droit, la qualité de la réglementation, la stabilité politique, et la voix citoyenne et la responsabilité. Ces indicateurs sont basés sur la perception.

Annexe II. CEMAC : Liquidité excédentaire dans le secteur financier

1. Le niveau élevé de la liquidité excédentaire dans le secteur financier est un obstacle au développement du marché interbancaire et par conséquent à l'efficacité de la transmission de la politique monétaire de la BEAC. Avant la chute des prix du pétrole, la liquidité excédentaire dans le secteur financier tenait essentiellement à d'importantes rentrées financières liées aux exportations de pétrole. Elle commença à décroître fin 2014 avant d'augmenter depuis la mi-2017. Le niveau globalement élevé de la liquidité excédentaire cache cependant d'importantes différences, tant au sein qu'entre les pays, ce qui traduit des disparités entre la situation de liquidité des banques étrangères et celle des banques locales.

Excédents de liquidité avant opérations de refinancement
(millions de francs CFA)

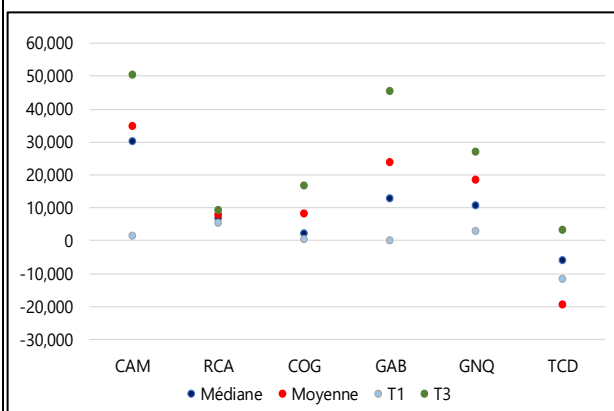


Sources : BEAC et estimations des services du FMI.

2. Fin mars 2018, la liquidité excédentaire était plus élevée au Cameroun, au Gabon et en Guinée équatoriale et tandis que la République centrafricaine, le Tchad, et le Congo étaient les pays où les banques avaient davantage recours aux opérations de refinancement de la BEAC pour remédier aux pénuries de liquidité.

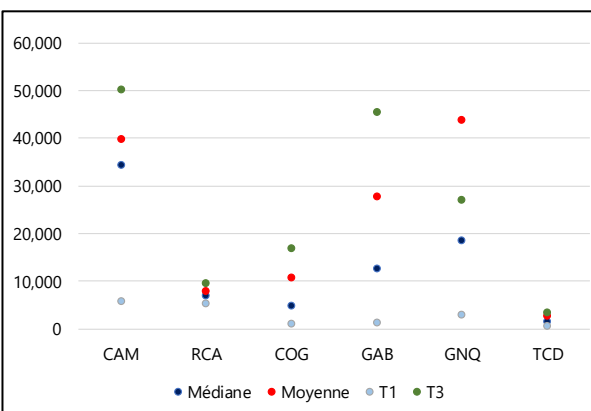
Excédents de liquidité avant opérations de refinancement, mars 2018

(millions de francs CFA)



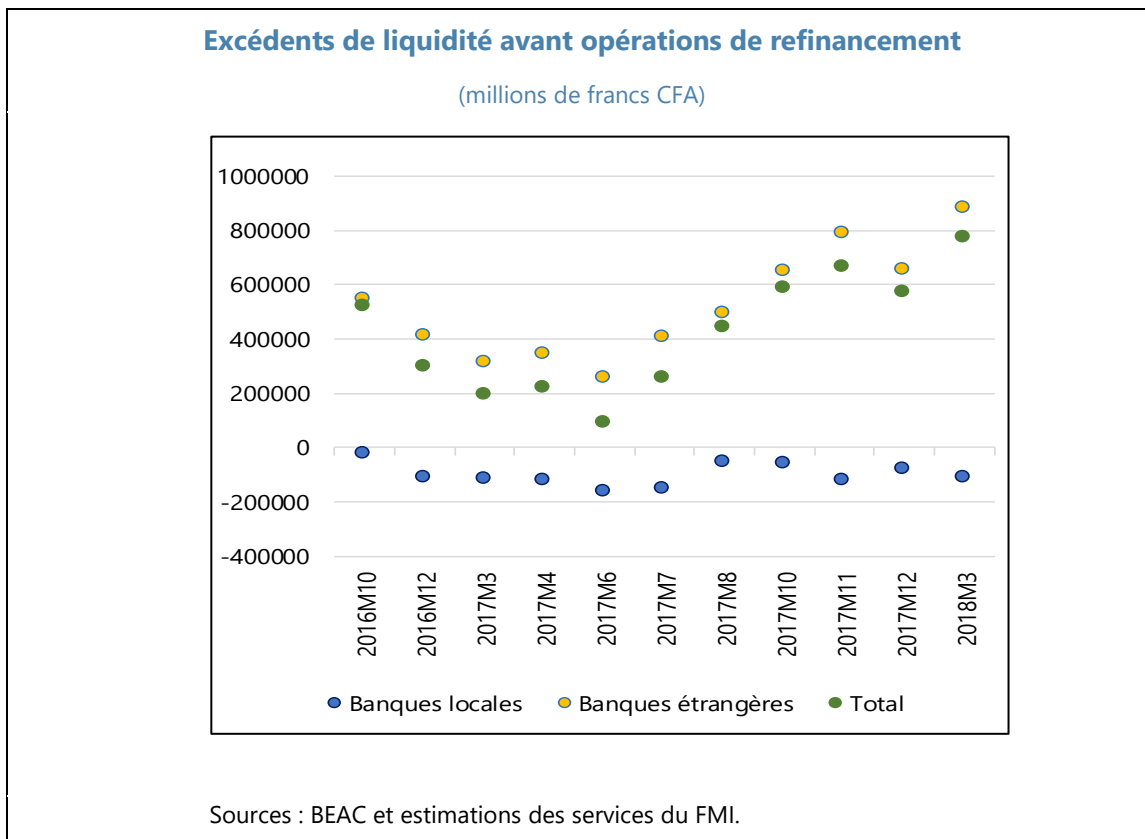
Excédents de liquidité après opérations de refinancement, mars 2018

(millions de francs CFA)



Sources : BEAC et estimations des services du FMI.

3. Dans la région, l'augmentation récente de la liquidité excédentaire s'explique principalement par la situation des banques étrangères. En moyenne, les banques locales sont caractérisées par des niveaux négatifs de liquidité excédentaire (avant opérations de refinancement) tandis que les banques étrangères affichaient des niveaux importants de liquidité excédentaire. Ces deux types de banques ont vu leurs niveaux de liquidité excédentaire augmenter depuis le second semestre 2017, mais à des degrés différents : la hausse des excédents a été très prononcée pour les banques étrangères et beaucoup plus modérée pour les banques locales.



Appendice I. Suivi de la Lettre d'appui aux programmes de redressement et de réformes engagés par les pays membres de la CEMAC

Le 15 juin 2018

Madame Christine Lagarde
Directrice générale
Fonds monétaire international
700 19th Street, NW
Washington, D.C. 20431
États-Unis

Objet : Suivi de la Lettre d'appui aux programmes de redressement et de réformes engagés par les pays membres de la CEMAC

Madame la Directrice Générale,

Comme je l'avais fait dans ma lettre datée du 30 novembre dernier, je tenais de nouveau à vous informer de l'état de mise en œuvre des mesures auxquelles la Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC) et la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC) s'étaient engagées pour soutenir les programmes de redressement et de réformes économiques engagés par les États membres de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), ainsi que des mesures que ces deux institutions entendent prendre dans ce sens dans les mois à venir.

Comme vous le savez, nos engagements concernaient principalement les domaines de la politique monétaire, la suppression des avances statutaires, la réforme du cadre et de la mise en œuvre de la politique monétaire, et le renforcement de la situation du secteur bancaire. Je suis heureux de pouvoir aujourd'hui vous faire part des avancées significatives accomplies dans chacun de ces domaines.

Ainsi, le resserrement de la politique monétaire et l'application rigoureuse de la réglementation des changes, conjugués aux efforts d'ajustements budgétaires engagés par les États membres, ont contribué à un net rétablissement des comptes extérieurs, qui s'est traduit par la stabilisation des réserves de change de la BEAC. En outre, la BEAC a finalisé et adopté dans ses statuts en mars 2018 la suppression des avances statutaires, ce qui constitue une avancée substantielle en matière de politique monétaire et de discipline dans la gestion des finances publiques de la sous-région.

Enfin, la BEAC a poursuivi la réforme du cadre et de la mise en œuvre de la politique monétaire, notamment en : (i) rendant opérationnelle la procédure d'apport de liquidité d'urgence ; (ii) permettant l'utilisation du mécanisme de pension livrée dans les opérations interbancaires ; (iii) simplifiant la structure des coefficients de réserves obligatoires et en augmentant les coefficients, toutes choses qui se sont traduites par une augmentation globale des réserves obligatoires; (iv) abandonnant la règle de fixation d'un objectif de refinancement par pays ; (v) reformant le cadre du collatéral pour les opérations de refinancement bancaire de la BEAC pour mieux refléter les risques associés à chaque État, en adoptant en mars 2018 un nouveau système de décote sur les titres publics en substitution de la règle du plafonnement à 35 pourcent du refinancement des actifs à caractère public ; et (vi) en développant le calibrage des opérations de politique monétaire sur la base des prévisions des facteurs autonomes de liquidité, permettant ainsi l'introduction d'un système d'enchères à taux multiples pour les interventions de la BEAC. De la sorte, l'entrée en vigueur du cadre opérationnel de la politique monétaire sera effective d'ici fin 2018, suite à l'établissement formel d'un corridor de taux d'intérêt et l'utilisation d'un nouveau schéma comptable pour l'enregistrement des opérations monétaires.

Nous entendons poursuivre au cours des prochains mois nos efforts pour soutenir les programmes de redressement des États membres de la sous-région. En particulier, la BEAC continuera d'agir dans le cadre de son mandat et avec ses instruments pour le redressement du niveau des réserves de change, en cohérence avec les prévisions d'accumulation des avoirs extérieurs nets précisées ci-dessous. À cet égard, la politique monétaire de la BEAC restera guidée par cet objectif et une réforme visera la modernisation de notre réglementation des changes. Ainsi, un projet de réglementation des changes révisée sera soumis d'ici fin 2018, après consultation des services du FMI, au Comité Ministériel de l'UMAC pour son adoption. La nouvelle réglementation visera à renforcer les clauses relatives au rapatriement des recettes d'exportation et les pouvoirs de la BEAC et de la COBAC pour mieux faire respecter cette réglementation, afin de soutenir la centralisation à la BEAC des réserves de changes et de limiter autant que possible les transactions qui ne sont pas conformes à la réglementation.

Par ailleurs, la BEAC continuera de fournir sans délais indus des devises aux banques pour les transactions légitimes et bien documentées, après les contrôles d'usage nécessaires. La BEAC réaffirme aussi son engagement constant à mettre en œuvre les mesures prioritaires de sauvegarde restantes.

Sur la base de ces mesures, ainsi que des programmes d'ajustement budgétaires des États membres soutenus par le FMI et des soutiens budgétaires des partenaires au développement, les prévisions issues des cadrages des programmes des pays de la CEMAC indiquent que (relativement à leur niveau de 3,2 milliards d'euros à fin 2017), les avoirs extérieurs nets de la BEAC baisseront de 0,1 milliard d'euros d'ici fin juin 2018 (du fait des dérapages budgétaires récents dans certains pays de la CEMAC), mais enregistreront des augmentations cumulées de 0,6 milliard d'euros d'ici fin 2018, et de 1,2 milliards d'euros d'ici fin 2019. La BEAC reconnaît le caractère crucial d'une reconstitution de ses avoirs extérieurs pour assurer la viabilité extérieure de la sous-région et de chacun des pays membres de la CEMAC. L'atteinte de ces projections d'accumulation des avoirs extérieurs nets dépendra cependant de la mise en œuvre satisfaisante des programmes d'ajustements budgétaires et autres politiques nationales des pays de la CEMAC (la convention régissant l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale note la responsabilité des États membres d'assurer

un niveau positif de réserves de change sous-régionales). Elle dépendra aussi du décaissement du soutien budgétaire promis par nos partenaires internationaux et des autres financements extérieurs exceptionnels tels qu'attendu de 0,5 milliard d'euros au cours du premier semestre de 2018, 2,3 milliards d'euros sur l'ensemble de 2018, et 1,9 milliards d'euros en 2019, ainsi que d'autres facteurs hors du contrôle de la BEAC, telle que la conjoncture internationale et les fluctuations des cours du pétrole, ainsi que de la rapidité d'entrée en programme de la République du Congo et de la Guinée Equatoriale. Dans l'éventualité d'écarts par rapport aux prévisions d'accumulation des avoirs extérieurs nets indiquées ci-dessus, et si cela est requis par les services du FMI, la BEAC se tient prête à faire usage de tous les leviers de politique monétaire de son ressort tout en tenant compte des risques liés à la stabilité financière, et à participer à des consultations conjointes avec les services du FMI et les autorités des pays membres de la CEMAC en vue d'identifier et d'adopter les mesures correctives additionnelles qui s'avèreraient nécessaires tant au niveau des politiques nationales que sous-régionales afin de permettre la poursuite des (ou l'adoption de nouveaux) soutiens financiers du FMI dans le cadre de l'engagement du FMI avec les pays membres de la CEMAC.

De son côté, la COBAC a poursuivi ses efforts visant à renforcer la situation du secteur bancaire, notamment par la modernisation de son système d'astreintes, une plus stricte application de certaines règles de supervision, et une intensification des efforts de résolution des banques en difficulté. Elle a par ailleurs édicté de nombreuses réglementations pour mieux encadrer le secteur de la microfinance. En outre, le Secrétariat Général de la COBAC continuera de mettre en œuvre ses plans d'actions visant à corriger les vulnérabilités les plus importantes du système bancaire de la CEMAC. Il préparera également d'ici la fin de l'année un plan stratégique pour 2019–21, qui visera notamment à la poursuite de la mise en place de la supervision basée sur les risques, le renforcement de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, et la modernisation de certaines règles prudentielles.

Par ailleurs, la BEAC et la COBAC poursuivront leurs efforts visant à faciliter le suivi rapproché des évolutions, et continueront de travailler en étroite collaboration avec les services du FMI pour soutenir la stratégie sous-régionale.

Enfin, à toutes fins utiles, j'autorise le FMI à faire un usage légal et pertinent de cette lettre, notamment à la publier.

Restant entièrement disponible à œuvrer aux côtés du FMI et des États de la CEMAC pour le rétablissement des équilibres macroéconomiques de ces derniers, je vous prie d'agréer, Madame la Directrice Générale, l'expression de mes respectueux hommages.

/s/

Abbas Mahamat Tolli